

Agence de promotion économique du Canada atlantique



Budget des dépenses 2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et priorités

Ministre de l'APECA

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
Message du ministre	1
Renseignements sommaires.....	3
Contexte de l'Agence	3
Plans et priorités de l'Agence.....	4
Liens entre les activités/résultats de l'APECA et les résultats du gouvernement du Canada	9
Défis, risques et possibilités.....	9
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME.....	15
1. Résultat stratégique – Développement des entreprises	15
1.1 Activité de programme : Favoriser le développement et la croissance des PME.....	16
1.1.1 Sous-activité de programme : Innovation	17
1.1.2 Sous-activité de programme : Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires	20
1.1.3 Sous-activité de programme : Commerce	22
1.1.4 Sous-activité de programme : Investissement	25
1.1.5 Sous-activité de programme : Tourisme	27
1.1.6 Sous-activité de programme : Autre appui aux PME	28
1.2 Activité de programme : Accès à l'information.....	29
2. Résultat stratégique – Développement des collectivités	31
2.1 Activité de programme : Développement économique des collectivités.....	33
2.2 Activité de programme : Mesures d'intervention spéciales.....	34
2.3 Activité de programme : Programme de travaux d'infrastructure	35
3. Résultat stratégique – Politiques, défense des intérêts et coordination	36
3.1 Activité de programme : Recherche en matière de politiques	37
3.2 Activité de programme : Défense des intérêts	38
3.3 Activité de programme : Coordination.....	39
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	41
Déclaration de la direction.....	41
Renseignements sur l'organisation.....	42
Organigramme	42
Responsabilisation	42
Organisation ministérielle.....	43
Composition des programmes	43
Information financière.....	44
Tableau 1 : Dépenses prévues de l'Agence et équivalents temps plein	44
Tableau 2 : Activités de programme	45
Tableau 3 : Postes votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal	45

Tableau 4 : Coût net pour l'Agence pour l'exercice budgétaire	46
Tableau 5 : Sources de revenus non disponibles	46
Tableau 6 : Besoins de ressources par direction	47
Tableau 7 : Frais d'utilisation	48
Tableau 8 : Programmes de paiements de transfert (PPT)	48
Tableau 9 : Initiatives horizontales	49

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT51

Portefeuille des contributions remboursables du PDE (Mis à jour en décembre 2004) 51

Programmes du gouvernement et enjeux liés à la gestion..... 52

- | | |
|---|----|
| a) Stratégie de développement durable (SDS)..... | 52 |
| b) Conseils fédéraux régionaux | 54 |
| c) Modernisation de la gestion opérationnelle..... | 55 |
| d) Article 41 de la Loi sur les langues officielles..... | 55 |
| e) Initiative d'amélioration des services, prestation de services axés sur les citoyens | 56 |

Gestion axée sur les résultats..... 58

Finances et Services corporatifs 60

Section I – Survol

Message du ministre

Dans le budget de 2005, le gouvernement du Canada confirme son engagement à l'édification d'une économie régionale forte en affectant la somme de 708 millions de dollars sur cinq ans au développement économique du Canada atlantique.

La conséquence directe est que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) veillera en priorité à élaborer une réponse globale à *La montée en puissance*, la stratégie du gouvernement du Canada en matière de développement économique au Canada atlantique. La stratégie participe d'une approche intégrée, conforme aux priorités nationales énoncées dans le discours du Trône d'octobre 2004.

Comme pierre angulaire de la stratégie, le budget de 2005 a confirmé le renouvellement du Fonds d'innovation de l'Atlantique de 300 millions de dollars de l'APECA afin d'appuyer la recherche universitaire, la commercialisation et les entreprises en innovation du Canada atlantique.

En effet, le budget de 2005 a fait ressortir l'excellent travail du Fonds d'innovation de l'Atlantique au niveau de la promotion de liens solides entre les universités et le secteur privé, éléments essentiels au développement de nouveaux produits, procédés et services basés sur la technologie et commercialisables. Ces partenariats viennent appuyer la recherche et la commercialisation dans des secteurs de croissance clés comme la technologie de l'information, l'aquaculture, les technologies pétrolières et les sciences de la vie.

Pour instaurer d'autres éléments de la stratégie *La montée en puissance*, le budget a également cerné un montant de 290 millions de dollars pour appuyer un nouveau Programme communautaire novateur afin de diversifier les économies des collectivités vulnérables et en appui aux initiatives pour consolider le capital humain, le commerce, l'investissement et le tourisme au Canada atlantique.

Quant au développement des entreprises, l'Agence continuera de favoriser la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique en soutenant les efforts déployés pour établir la capacité d'innovation de la région et renforcer les capacités touchant l'entrepreneuriat et les compétences en affaires, sans négliger les perspectives qu'ouvrent le commerce et l'investissement.

L'APECA s'emploiera également à favoriser le bien-être économique des collectivités de la région en s'appliquant à promouvoir une coopération et une coordination plus étroites entre ses partenaires, un renforcement des processus de planification stratégique,

l'accroissement du capital disponible pour l'investissement ainsi que la création d'emplois plus durables, en particulier dans les régions rurales.

Comme toujours, l'Agence continuera de se faire le champion de la région et de veiller à ce que ses programmes et activités apportent des réponses réelles et utiles aux besoins de la population de la région de l'Atlantique.

Dans le cadre de son mandat, l'APECA a consciemment consacré l'essentiel de ses énergies et de ses ressources à l'accroissement des revenus gagnés et à la création de débouchés en matière d'emplois dans une multiplicité de secteurs dans les quatre provinces de l'Atlantique. En collaboration avec nos partenaires du gouvernement, des entreprises, du milieu du développement économique, des municipalités, du secteur des finances et du monde universitaire, l'APECA a élaboré et mis en œuvre des politiques et programmes visant à améliorer la productivité, à encourager l'innovation et l'adoption de la technologie et à accentuer le rythme des exportations.

La conclusion s'impose : grâce à l'APECA et à ses partenaires, les entreprises au Canada atlantique sont plus nombreuses à survivre et à prospérer. Tandis qu'elle entreprend un nouvel exercice financier, l'Agence ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

L'honorable Joseph McGuire
Ministre
Agence de promotion économique du Canada atlantique

Renseignements sommaires

Contexte de l'Agence

Le gouvernement du Canada maintient son engagement – en effet, il s'agit d'une exigence imposée par la loi – de réduire les disparités régionales et de veiller à ce que la population de toutes les régions du pays bénéficie d'une économie vigoureuse et des services qu'elle assure.

C'est dans ce contexte que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été investie du mandat de relever les défis du développement économique au Canada atlantique, de déterminer et corriger les faiblesses structurelles de l'économie, d'aider les collectivités et les entreprises à surmonter les obstacles et de trouver de nouvelles perspectives de croissance. C'est aussi dans ce contexte que l'APECA s'est engagée à aider la région à opérer le passage vers une économie plus novatrice, plus productive et plus concurrentielle.

Raison d'être :

Le mandat de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est défini à la partie I de la Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, L. R. G-5.7, aussi appelée Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Elle a pour objet de « favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région. »

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique engage des partenariats avec la population de la région en vue d'y améliorer l'économie des collectivités. Pour ce faire, elle adopte une stratégie régionale qui vise à accroître le rendement économique et à accentuer la compétitivité de la région. Grâce à sa collaboration avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, les universités et les organismes non gouvernementaux, l'APECA s'efforce de mettre en avant le programme du gouvernement en matière de possibilités économiques et d'innovation pour répondre aux besoins des entreprises, des organisations, des particuliers et des collectivités du Canada atlantique.

Vous trouverez d'autres renseignements sur les partenaires de l'APECA dans son site Web à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml>

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique offre une panoplie de programmes et de services conçus pour rendre le climat plus propice à la croissance des entreprises. Ainsi, les entrepreneurs du Canada atlantique disposent de tout un éventail d'outils et de ressources aux diverses étapes du cycle de vie de leurs entreprises, depuis le moment où ils songent à en créer jusqu'à celui où ils en planifient la croissance et l'expansion.

Plans et priorités de l'Agence

La grande priorité de l'Agence pour l'année à venir consistera à préparer le terrain pour *La montée en puissance*, la stratégie du gouvernement du Canada qui indique la voie du développement du Canada atlantique pour les cinq prochaines années. La stratégie ne vise pas seulement le développement

économique, mais aussi l'économie sociale et l'entreprise sociale. Il s'agit d'une méthode intégrée, conforme aux priorités nationales. Dans son discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement a annoncé une stratégie en cinq points pour rendre l'économie plus durable et plus compétitive sur la scène internationale : investir dans les gens; accroître la capacité du Canada d'engendrer et de mettre en application de nouvelles idées; assurer un « gouvernement intelligent »; travailler au développement régional et sectoriel; promouvoir le commerce et l'investissement. L'APECA continue de donner suite à ces cinq points en insistant surtout sur le développement régional et sectoriel. L'APECA atteindra ces objectifs dans le cadre global de l'Architecture d'activités de programmes (AAP).

Cadre de l'AAP – Résultats stratégiques

1. Développement des entreprises
2. Développement des collectivités
3. Politiques, défense des intérêts et coordination

Développement des entreprises

Pour que se développe une économie novatrice, il est essentiel de favoriser le démarrage, la croissance et la compétitivité de petites et moyennes entreprises (PME) dans la région de l'Atlantique. Cet objectif s'atteint par des investissements dans des domaines tels que le capital de risque, les compétences et la formation des PME, la R-D, l'élargissement du commerce et la promotion de l'investissement étranger direct.

Développement des entreprises – Principaux secteurs

1. Accroître la capacité de réaliser et de commercialiser la R-D
2. Intensifier les exportations et attirer davantage l'investissement étranger
3. Favoriser l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences en

Pour obtenir ces résultats, l'APECA se concentrera sur les tâches suivantes :

1. *Innovation* – renforcer les systèmes d'innovation, soutenir les secteurs stratégiques, accroître la capacité d'innover, combler les retards en matière de compétences, tenir un rôle fédéral plus actif de défense des intérêts en matière d'innovation et resserrer la coordination régionale.
2. *Entrepreneuriat et perfectionnement des compétences* – créer un milieu où l'on perçoit largement que l'entrepreneuriat est un choix de carrière et où l'apprentissage permanent imprègne la culture des entreprises du Canada atlantique; insister également sur le perfectionnement des compétences, l'éducation en matière d'entrepreneuriat, en particulier chez les jeunes Canadiens et Canadiennes de la région de l'Atlantique; permettre à des entreprises de femmes et d'Autochtones de voir le jour et de se développer.

3. *Commerce et investissement* – intensifier les exportations et l’investissement étranger direct au Canada atlantique; la stratégie s’appuie sur cinq grands points : la sensibilisation; le perfectionnement des compétences; le renforcement des capacités; les politiques, défense des intérêts et coordination; l’attraction de l’investissement et le développement.

Développement des collectivités

Étant donné que, au Canada atlantique, une plus grande partie de la population habite les zones rurales que dans l’ensemble du Canada, il importe donc que l’APECA s’applique en priorité à renforcer ces collectivités.

En ce qui concerne le développement des collectivités de la région, l’APECA a pour intention de créer des collectivités viables et durables, qui disposent des ressources et de la capacité leur permettant d’assumer l’entière responsabilité de leur propre développement économique. Consciente que la région repose sur la force de ses nombreuses collectivités, l’APECA prête son concours aux collectivités afin de mieux les habiliter à atteindre leur objectif en matière de développement économique et à améliorer, à terme, les perspectives économiques du Canada atlantique. L’APECA collabore avec les autres ministères, les groupes communautaires et les organismes non gouvernementaux afin de conjuguer l’aide et de coordonner les efforts de développement économique.

Au cours de la prochaine année, l’Agence s’emploiera toujours à :

- promouvoir la coordination et la coopération entre les partenaires du développement économique des collectivités (DEC) dans la région;
- renforcer la planification stratégique des collectivités;
- accroître la disponibilité du capital des entreprises dans les collectivités rurales;
- créer des emplois durables dans ces collectivités;
- encourager les collectivités à prendre en main les activités de DEC, et les habiliter à orienter leur propre avenir.

Politiques, défense des intérêts et coordination

La fonction liée aux « politiques » porte sur le processus décisionnel de l’APECA et sur ses rapports avec les autres acteurs ainsi que sur son incidence sur leurs décisions. L’APECA s’acquitte de ce rôle en faisant des recherches discrètes, en analysant régulièrement des enjeux et des tendances et en participant à des activités telles que des tables rondes et des conférences avec d’autres groupes et intervenants. Il assume également ce rôle en participant activement au processus interministériel d’élaboration de politiques. Les projets de recherche ont notablement contribué à préciser les domaines dans lesquels l’Agence exerce l’action la plus efficace dans l’exercice de son mandat. Par exemple, des projets de recherche aident l’APECA à comprendre beaucoup mieux le processus d’innovation dans les provinces de l’Atlantique et les défis particuliers qui

attendent la région à ce chapitre. Vous trouverez des renseignements au sujet des projets de recherche sur le site Web de l'APECA à :

<http://www.acoa-apecca.gc.ca/f/library/index.shtml>

La fonction « défense des intérêts » vise deux grands objectifs : maximiser dans la région les retombées des grands marchés publics fédéraux pour l'industrie et veiller à ce que les politiques et programmes nationaux tiennent compte des intérêts de la région. La « coordination » au sein de l'Agence a pour objet d'assurer un leadership relativement aux grands dossiers économiques ainsi qu'à la gestion des projets spéciaux et des mesures clés.

Mesures à réaliser en 2005-2006

- Coordonner la réponse du gouvernement à la stratégie *La montée en puissance*.
- Amener les partenaires économiques à prendre en compte :
 - l'immigration;
 - le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement du Canada;
 - l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz extracôtiers;
 - l'innovation.
- Assurer le suivi – y participer avec des ministères directeurs – de questions comme :
 - des stratégies régionales et sectorielles,
 - l'aquaculture,
 - le développement autochtone,
 - l'économie sociale.

Ressources

Priorités (toutes en cours)	Dépenses prévues (en millions de \$)		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Développement des entreprises	266,9	208,0	208,6
Développement des collectivités	154,3	58,4	58,1
Politiques, défense des intérêts et coordination	16,7	16,3	16,2
Total des ressources financières	437,9	282,7	282,9
Ressources humaines (Équivalents temps plein)	678	584	580

Priorités de gestion

En tant qu'organisme fédéral, l'APECA est assujettie aux politiques et aux lignes directrices fédérales qui régissent la prestation des services au public et qui l'obligent, comme les autres ministères et organismes fédéraux, à rendre compte au Parlement de ses dépenses et de son rendement. L'Agence a toujours pour priorité d'élargir le choix de

prestation de services à la population de la région de l'Atlantique par des mesures de transformation des services et par une présence active dans les collectivités de la région. Les priorités de gestion de l'Agence sont : la prestation de services aux Canadiens et la modernisation de la gestion opérationnelle.

Prestation de services aux Canadiens

Le discours du Trône du 12 octobre 1999 engageait le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses ministères et organismes, à faire du Canada le pays le plus branché du monde. La nouvelle technologie ouvre la porte aux services gouvernementaux connexes. La réponse de l'APECA à cela : l'APECA en direct. D'abord dévoilé en 2004, l'APECA en direct – un « portail pour les clients » ou réseau sur Internet permettant à la clientèle de l'APECA de faire affaire avec elle par voie électronique – a été mis au point pour améliorer continuellement les services que l'APECA offre à ses clients. L'APECA en direct s'inscrit dans le plan général du gouvernement du Canada et de l'APECA en vue de rendre accessibles ses programmes, ses services et son information sur Internet. Ce portail est une manifestation importante de la volonté de l'Agence d'améliorer la prestation de ses services à sa clientèle et à l'ensemble de la population de la région.

Les multiples avantages qu'offre l'APECA en direct aux clients leur épargnent du temps en démarches administratives afin qu'ils puissent le consacrer à ce qui leur importe le plus : travailler au succès de leurs entreprises. L'APECA en direct abrégera le temps mis à traiter les demandes de paiement tout en faisant en sorte que celles-ci soient classées au bon plaisir du client, jour et nuit, sept jours par semaine. De plus, comme pour les services de télébanque, les clients peuvent prendre connaissance de leur profil, de l'état de leurs demandes de paiement et du calendrier des remboursements. Également, les clients seront en mesure d'envoyer et de recevoir des messages en ligne par la voie de communication protégée du gouvernement du Canada – cotée comme l'un des réseaux les mieux protégés du monde. L'Agence élargira la participation à l'APECA en direct et étudiera comment les mesures du gouvernement en direct peuvent améliorer la diversité et la qualité de ses services.

Modernisation de la gestion opérationnelle

Dans le cadre du programme fédéral de modernisation de la fonction de contrôleur, en 2001-2002, l'APECA a lancé la modernisation de la gestion opérationnelle (MGO).

Au cours de la prochaine année, l'APECA entreprendra la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'action pour la modernisation de la gestion opérationnelle, conçu pour donner suite aux conclusions de l'Examen des capacités réalisé en 2004.

Quatre domaines d'intérêt ont été retenus pour faciliter la communication de la MGO :

1. Planification

Ce domaine d'intérêt traite des questions particulièrement liées à la planification générale, y compris l'intégration des processus de planification de l'Agence, l'élaboration d'un système de planification informatisé et la mise en œuvre de procédures dans l'ensemble de l'Agence.

2. Ressources humaines

Dans ce domaine d'intérêt, il s'agira d'abord d'établir un cadre global pour la gestion des ressources humaines en vue de la mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* à l'APECA, et pour le règlement des diverses questions qui surgiront au sujet des RH.

3. Rayonnement

Il sera ici question des sujets concernant les communications avec les clients et les intervenants, les communications internes, la prestation des services à la clientèle et le gouvernement en direct.

4. Administration générale

Ce domaine a pour but de faire en sorte que les trois domaines précédents aident l'APECA à atteindre une efficacité maximale en privilégiant des domaines comme la gouvernance, l'organisation et la gestion du savoir. On portera attention aux questions touchant les stratégies de gestion ainsi que la formation et les outils nécessaires à la prise de décisions judicieuses.

Au cours des prochaines années, il importera de maintenir le cap de la MGO et de faire appel au Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour faire fond sur la Fonction de contrôleur moderne (FCM) et pour en maintenir l'élan.

Depuis la mise en œuvre de la MGO, la planification générale a beaucoup gagné en importance. On a créé une Division de la planification générale chargée d'améliorer la planification générale de l'Agence. Dans les années à venir, l'Agence s'emploiera à mieux intégrer ses fonctions de planification et de compte rendu. L'Architecture d'activités de programmes (AAP) de l'Agence sera la clé de voûte de tous ces éléments et activités.

Gestion des ressources humaines

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il procéderait aux « réformes nécessaires pour que la fonction publique du Canada continue d'évoluer et de s'adapter. Innovation et dynamisme, tels seront les attributs d'une fonction publique à l'image de la diversité canadienne. Elle sera ainsi en mesure d'attirer et de développer les talents nécessaires pour servir les Canadiens et les Canadiennes au XXI^e siècle. » Des études et des rapports récents ont mis en lumière les enjeux dont doit tenir compte la fonction publique fédérale en matière de recrutement, de dotation en personnel, de gestion des ressources humaines et de relations de travail.

C'est pour relever ces défis que la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* a été présentée à la Chambre des communes en février 2003. L'APECA s'est donné pour priorité d'appliquer cette loi avec succès et d'améliorer sa capacité d'intégrer la gestion des ressources humaines à la planification de la marche interne des affaires. L'Agence en retirera une plus grande souplesse dans le recrutement de bons candidats aux bons postes aux bons moments. La grande priorité sera accordée à la planification des ressources humaines.

De plus, l'APECA intensifiera l'attention qu'elle porte à l'esprit de collaboration qui anime ses relations de travail.

L'APECA continuera de faire en sorte que sa main-d'œuvre reflète la population du Canada, comme il est dit dans la mesure *Faire place au changement*.

Liens entre les activités/résultats de l'APECA et les résultats du gouvernement du Canada

Résultats du gouvernement du Canada	Réponse de l'APECA
Une économie axée sur l'innovation et le savoir	Innovation
La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	Développement des entreprises Développement des collectivités
Un marché sécurisé et équitable	Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires
Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	Partenariat culturel et économique du Canada atlantique Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle Protocole d'entente avec Industrie Canada sur l'investissement dans la jeunesse acadienne et francophone
Une croissance économique régionale forte	Développement des entreprises Développement des collectivités Politiques, défense des intérêts et coordination
Des villes et des collectivités viables	Développement des collectivités
Les peuples autochtones	Développement économique des Autochtones
L'environnement du Canada protégé contre la pollution et assaini	Stratégie de développement durable

Défis, risques et possibilités

La croissance économique a continué d'être au rendez-vous au Canada atlantique en 2004 tandis que l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) était estimée à 1,4 %. Les industries de production de biens devraient voir leurs résultats ne progresser que de 0,7 % en 2004 en raison d'une activité plus modérée dans le secteur régional du pétrole et du gaz, car la production s'est stabilisée. Le secteur manufacturier a connu un rendement plus intéressant en 2004 à la faveur d'une demande mondiale plus forte et des prix des

marchandises plus élevés. Le bâtiment continue de profiter de bonnes conditions car les travaux se poursuivent dans les projets White Rose, de la baie Voisey et de l'île de Sable (Volet II). L'activité économique dans les industries des services est restée dynamique (1,7 %), grâce à l'impulsion des gains enregistrés dans les services aux entreprises et aux personnes ainsi qu'aux services liés aux finances et aux assurances.

Au cours des neuf premiers mois de 2004, l'emploi dans la région de l'Atlantique bénéficie d'une avancée de 2,0 %, ou de 21 300 personnes, en regard d'une hausse de 1,8 % pour le Canada. Le taux de chômage dans la région s'est situé en moyenne à 11,2 % pendant la période, soit un léger recul par rapport au taux de 11,7 % pour la même période l'an passé. Le taux d'activité de la région, qui a connu une hausse de 0,6 %, continue d'être bon, tandis qu'il atteignait 63,6 %.

Les exportations de biens du Canada atlantique vers les marchés étrangers ont augmenté de 5,3 % au cours des huit premiers mois de 2004. Pendant ce temps, les exportations de marchandises au Canada faisaient un bond de 9,2 %. Les exportations de la région de l'Atlantique vers les États-Unis, qui représentent 80 % des expéditions de la région de biens vers l'étranger, ont connu une hausse de 3,4 %. Les résultats de la région sur le chapitre des grands produits d'exportation ont été mitigés en 2004. La hausse des exportations de la région est le fait, pour l'essentiel, d'expéditions de produits raffinés du pétrole (16,4 %) en raison de la majoration des prix. Parmi les produits forestiers, les exportations de bois débité de résineux et de pâte ont bondi – respectivement de 43,0 % et de 8,2 % – pendant que les expéditions vers l'étranger de papier journal reculaient de 7,0 %. Les produits du poisson empruntant le chemin de l'exportation progressaient de 3,0 %, grâce aux produits du crabe, alors que les exportations de poissons régressaient de 7,1 % à cause d'un ralentissement des exportations du homard.

Profitant d'une forte hausse dans la fabrication, l'activité économique au Canada atlantique devrait s'accélérer en 2005. La vigueur du bâtiment ne devrait pas fléchir au cours de la prochaine année car l'activité des grands chantiers de travaux se poursuivra. Les industries productrices de biens devraient connaître de bons résultats en 2005, car elles seront favorisées par des gains dans les transports, le commerce de détail et de gros ainsi que dans les services aux entreprises et aux personnes. Il est prévu que le PIB réel au Canada atlantique augmentera de 2,3 % en 2005 pendant que l'emploi devrait se créer à un rythme accru de 1,1 %.

Le Canada atlantique est en pleine transformation économique; des industries de haut savoir voient le jour tandis que les industries traditionnelles s'adaptent à la concurrence imposée par la nouvelle technologie.

L'assise de l'économie du savoir s'est élargie et approfondie pendant qu'apparaissaient des industries dans des secteurs comme les technologies des sciences de la vie et des océans, de l'aérospatiale et de l'information. Entre-temps, la Canada atlantique continuait de diversifier sa base économique traditionnelle par l'expansion de ses activités à valeur ajoutée dans les secteurs de l'alimentation, du bois et du papier pendant qu'une industrie

pétrolière et gazière se formait et contribuait à induire la poussée économique de la région.

En dépit de cette rapide progression, il faut encore relever des défis de taille. Parmi les indicateurs les plus manifestes de cette situation, il faut mentionner, dans un certain nombre de secteurs, le fait que la productivité reste passablement plus faible que celle des pays de têtes et des autres régions du Canada. Il est indispensable que la compétitivité des sociétés de la région de l'Atlantique soit plus élevée, particulièrement celle des PME, pour qu'elles puissent pénétrer plus profondément les marchés de l'exportation.

Pour que la productivité s'accroisse, il est nécessaire que les entreprises investissent dans la technologie de pointe et la formation des travailleurs et accordent une plus grande attention à la commercialisation des résultats de la R-D. Il importe que ces sociétés se tournent davantage vers l'exportation tant pour percer de nouveaux marchés que pour se frotter à la concurrence d'entreprises étrangères afin d'acquérir de nouvelles façons de faire des affaires en tablant sur la technologie et le marketing.

La région de l'Atlantique reste la région la plus rurale du pays, et les perspectives d'emploi et de développement économique des zones rurales de la région souffrent du manque d'accès aux « infrastructures massive et souple » nécessaires à la prospérité des entreprises. Il faut investir dans des domaines comme la large bande et les autres infrastructures municipales pour aider les zones rurales et urbaines à mettre en valeur leur potentiel économique. En outre, l'APECA aide les collectivités à mettre en œuvre des plans communautaires pour soutenir le développement stratégique.

Certains enjeux et possibilités sont communs à l'ensemble du Canada atlantique, tandis que d'autres sont propres à une province ou peuvent revêtir une plus grande importance pour une province en particulier.

La difficulté de trouver une main-d'œuvre de remplacement pour une population vieillissante est commune aux quatre provinces de l'Atlantique. À la suite d'une décennie de dépeuplement, qui a touché immanquablement des personnes jeunes et scolarisées, Terre-Neuve-et-Labrador fait face à une pénurie de compétences, en particulier dans les métiers spécialisés. La province a un autre défi à relever, à savoir la fin du protocole d'entente multinational sur la BFC Goose Bay et la réduction des vols d'entraînement des militaires au Labrador.

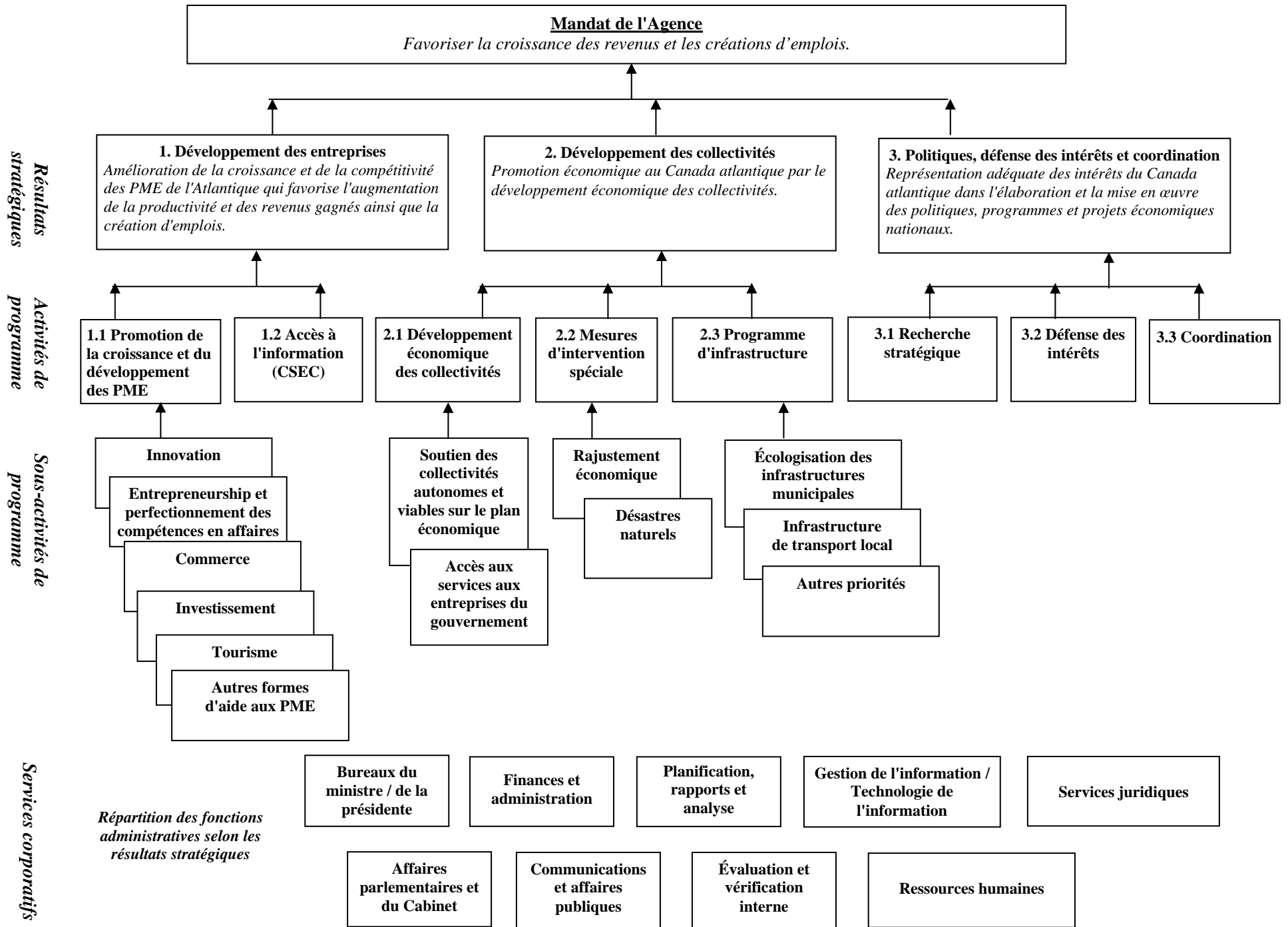
Le défi propre à la Nouvelle-Écosse est le fait que la croissance économique se produit essentiellement dans la région métropolitaine d'Halifax, ce qui pénalise les régions rurales de la province. C'est une tâche importante de faire en sorte que, en Nouvelle-Écosse comme dans les autres régions du Canada atlantique, l'on réponde aux besoins des villes et des collectivités – tenir compte des besoins, des possibilités et des capacités des villes de taille moyenne en région dans les grandes politiques et initiatives du Canada tout en veillant à ce que les besoins des zones rurales ne soient pas oubliés.

Le Cap-Breton continue de s'attaquer à des enjeux économiques fondamentaux en ce qui concerne la restructuration de son économie. Au cours des trois dernières décennies, environ 22 500 emplois se sont évaporés dans les industries du charbon et de l'acier sans compter quelque 2 300 emplois perdus à cause de la fermeture de la pêche du poisson de fond. Une étude sur l'incidence économique de Gardner Pinfold Consulting intitulée *The Economic Impact of the Devco Closure* sur la fermeture de l'industrie houillère a révélé que sa fermeture a éliminé 1 550 emplois directs, auxquels s'ajoutent 950 emplois dans les autres secteurs de l'économie en raison d'une chute des dépenses. En revanche, l'industrie des téléservices a apporté 3 500 emplois à l'économie, ce qui amène une reconversion du travail effectué au Cap-Breton. Le secteur de la fabrication à valeur ajoutée s'impose lentement dans l'économie, en particulier la fabrication de pièces d'automobiles, qui comporte un potentiel de croissance. L'établissement d'un emplacement pour un terminal éventuel pour le gaz naturel liquéfié représente une autre possibilité pour le Cap-Breton.

Le principal enjeu auquel doit s'attaquer l'Île-du-Prince-Édouard, s'agissant de promouvoir la croissance des entreprises, est d'intensifier la diversification économique par l'élaboration de grappes dans les secteurs des bioressources, de l'aérospatiale, des technologies de l'information et de l'énergie éolienne. Le développement du capital humain, par l'intermédiaire de la stratégie fédérale de compétences en milieu de travail et d'améliorations à la politique d'immigration, constituera un levier essentiel pour la croissance économique à court et à long terme. L'APECA intervient dans une large mesure, avec des partenaires fédéraux et provinciaux en matière de travail, notamment au niveau de la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre au cours de la prochaine année. Les grandes initiatives d'apprentissage et de recherche prises avec le collègue Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard se poursuivront. Pour tirer avantage des débouchés économiques émergents, le partenariat fédéral-provincial en infrastructure, en innovation, en commerce et en investissement sera améliorée de façon stratégique et ciblée.

L'industrie forestière du Nouveau-Brunswick a connu des conditions de marché difficiles depuis 2002. Des marchés anémiques, un dollar canadien plus fort et des prix du pétrole à la hausse ont pesé lourd sur le secteur. L'usine de pâtes et papiers St. Anne Nackawic de Nackawic a fermé ses portes à la fin de 2004 et a mis à pied 400 travailleurs. UPM-Miramichi en a fait autant de manière définitive à son usine de pâte kraft à Miramichi en décembre 2004, éliminant ainsi 400 emplois. Il faut maintenant des solutions de rechange viables pour les collectivités qui dépendent presque que d'une seule industrie. Le Nord-Est du Nouveau-Brunswick continue de souffrir des faiblesses qu'engendre sa dépendance à l'égard des ressources naturelles. Vu les pressions sur le secteur primaire et la fermeture prévue de la mine Brunswick, l'APECA collabore avec ses partenaires en matière de développement économique pour établir des stratégies de développement économique pouvant constituer des solutions de rechange durables.

Activités de programme de l'APECA



Section II – Analyse des activités de programme

1. Résultat stratégique – Développement des entreprises

Amélioration de la croissance et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) de l'Atlantique qui favorise l'augmentation de la productivité et des revenus gagnés ainsi que la création d'emplois.

Résultats prévus : Croissance des revenus gagnés et des possibilités d'emploi au Canada atlantique.			
<i>La mesure de l'incidence sur le revenu et l'emploi au Canada atlantique est une tâche pluridimensionnelle et de longue durée. Tous les cinq ans, l'Agence fera rapport sur :</i>	<i>Objectifs quinquennaux :</i>		
a) l'augmentation du PIB (revenus gagnés)	a) près de un milliard de dollars de plus par année que si l'APECA ne soutenait pas les entreprises		
b) l'augmentation du PIB par dollar de dépenses engagées par l'APECA	b) de 4 à 5 dollars en gain du PIB pour chaque dollars dépensé par l'APECA		
Stratégie de mesure du rendement : Analyse des données de Statistique Canada et des systèmes internes au moyen de modélisation économétrique.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	266,9	208,0	208,6
Ressources humaines (ETP)	456	411	411

L'APECA exécute son travail de manière stratégique afin d'améliorer, pour la population du Canada atlantique, la croissance et la compétitivité des PME de la région, menant à un accroissement de la productivité, des revenus gagnés et des possibilités d'emploi.

Grâce à une vaste gamme de programmes et de services, l'APECA aide les petites entreprises à démarrer, à s'agrandir et à se moderniser et tâche de rendre le contexte plus propice au développement des entreprises en focalisant sur deux activités : l'assistance à la croissance et à la compétitivité des PME et l'accès à l'information.

Activités du Programme de développement des entreprises :

1. Aide à la croissance et à la compétitivité des PME
2. Accès à l'information

Par l'activité liée à l'accès à l'information, l'APECA veille à ce que les entrepreneurs de la région de l'Atlantique disposent des outils et des ressources pour développer leurs entreprises. L'APECA assure ce service surtout au moyen d'un réseau de Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC).

1.1 Activité de programme : Favoriser le développement et la croissance des PME			
Description : Fournir de l'aide pour améliorer le climat propice à la croissance des entreprises ainsi qu'aider les petites et moyennes entreprises à démarrer, à grandir et à se moderniser.			
Résultats prévus : Augmentation de la croissance et de la compétitivité des PME du Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) taux de survie des sociétés aidées par l'APECA	a) de 1 à 2 fois plus élevé que dans les autres sociétés		
b) Hausse en % des salaires dans les sociétés aidées par l'APECA	b) de 1,5 à 2 fois plus élevé que dans les autres sociétés		
c) hausse du taux de productivité des clients de l'APECA	c) de 1,5 à 2 fois plus élevé que dans les autres sociétés		
Stratégie de mesure du rendement : Analyse des données de Statistique Canada et des systèmes internes			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	264,1	208,0	208,6
Ressources humaines (ETP)	435	411	411

L'amélioration de la compétitivité constitue un objectif important, voire le plus important de la politique économique régionale¹. La compétitivité est le moteur de la croissance économique. Une économie concurrentielle et en plein essor se traduit par un accroissement des niveaux de vie et par une multiplication des possibilités d'emploi.

La compétitivité révèle dans quelle mesure le Canada atlantique peut, dans une économie de marché loyale, offrir des produits et services qui satisfont aux critères de marchés internationaux tout en augmentant les revenus réels et les possibilités d'emploi de ses citoyens. La compétitivité est basée sur la performance de la productivité et la capacité de l'économie de faire pencher les produits en faveur d'activités à productivité élevée, pouvant en retour générer des niveaux élevés de salaires réels. La transition du Canada atlantique à une économie du savoir fait partie de ce processus. Élément clé de cette transition, l'innovation a des liens avec le savoir, l'éducation et les compétences.

L'APECA se concentre sur les PME en raison du lien qui existe entre la compétitivité et la productivité au niveau des entreprises; autrement dit, les entreprises concurrentielles sont source de croissance et de richesses parce qu'elles vendent plus ou augmentent la valeur ajoutée de ce qu'elles vendent. Les entreprises individuelles tirent leur avantage concurrentiel d'un éventail de facteurs qui inclut leur organisation interne, leur capacité entrepreneuriale, les processus d'innovation, le développement de produits et le marketing. De même, pour améliorer la compétitivité de la région et des entreprises, l'APECA a recours à un vaste éventail de stratégies qui comprennent l'innovation; l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences en affaires; la promotion du commerce et de l'investissement; et le tourisme.

¹Regional Competitiveness Policies, Interim Synthesis Report, 5th Session of the Working Party on Territorial Policy in Urban Areas, le 22 octobre 2003, Séville, Espagne.

1.1.1 Sous-activité de programme : Innovation			
Description : Augmenter les activités en innovation et en recherche-développement (R-D), et renforcer la capacité à cet égard, pour créer des technologies, des produits, des procédés ou des services, pour adopter ou adapter de la technologie et commercialiser les produits de la R-D qui contribuent à la croissance économique du Canada atlantique.			
Résultats prévus : Consolider la capacité d'innover et de commercialiser du Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) fonds par effet de levier en % visant les projets d'innovation	b) nombre de partenariats et de collaborations valables en matière de développement et de commercialisation de la technologie	a) 55 % (ou environ 25 millions de dollars)	b) 10
Stratégie de mesure du rendement : Analyse des données des systèmes internes, sondage et suivi			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	128,2	85,7	87,8
Ressources humaines (ETP)	205	181	182

La dynamique de l'innovation consiste à renforcer la capacité d'innover et le rendement de l'économie du Canada atlantique par l'adoption et l'adaptation de technologies de pointe, la R-D de technologies nouvelles ou améliorées ainsi que leur commercialisation ainsi que par la croissance de secteurs et de grappes stratégiques. L'idée que l'APECA se fait du Canada atlantique en matière d'innovation est celle d'une région reconnue pour sa capacité d'innover et sa compétitivité sur les marchés internationaux, dans un milieu propice à l'innovation.

Pour concrétiser cette idée, l'APECA doit relever des défis permanents à savoir :

- veiller à resserrer les liens entre les éléments clés du système d'innovation de la région pour promouvoir de meilleurs rapports entre les acteurs de l'innovation;
- faire en sorte que les avantages tirés de la recherche faite dans la région profitent davantage aux entreprises de la région;
- « s'attaquer » aux obstacles critiques liés aux ressources humaines qui entravent les sociétés qui innover, surtout celles de l'économie du savoir;

Relever les défis dans cinq domaines.

1. **Renforcement des systèmes d'innovation :** nouer les liens des systèmes; corriger les faiblesses de l'infrastructure de l'innovation; et reproduire les modèles de commercialisation éprouvés.
2. **Soutien des secteurs stratégiques :** déterminer les secteurs stratégiques, la capacité et les besoins des secteurs; et financer les « alliances stratégiques » pour l'innovation et la commercialisation.
3. **Établissement de la capacité d'innover :** faciliter l'accès des PME au capital de risque; établir une capacité de recherche dans les universités et autres établissements de recherche pour soutenir l'innovation dans les PME.
4. **Retards en compétences à combler :** améliorer la compétence technique des PME; attirer des chercheurs de premier plan dans les universités de l'Atlantique.
5. **Politiques, défense des intérêts et coordination :** entreprendre des recherches stratégiques sur des sujets critiques « horizontaux »; tenir un rôle fédéral de défense des intérêts en innovation plus actif; améliorer la coordination régionale.

- améliorer les possibilités de la région de retenir et d'attirer les diplômés très qualifiés;
- faciliter le développement de secteurs stratégiques, caractérisés par des grappes régionales de sociétés « reliées »;
- renforcer la capacité des PME d'innover, en leur donnant un meilleur accès au financement de risque et la capacité de trouver de nouvelles idées et de les commercialiser;
- faire en sorte d'harmoniser les programmes et lignes de conduite fédéraux et provinciaux qui visent à faire de la R-D et de l'innovation accrues des moteurs de la croissance économique;
- veiller à ce que la région soit bien reconnue pour son rôle d'innovation, ce qui contribue à ce que les politiques et les programmes nationaux produisent des avantages auxquels la région aura accès.

Les principaux outils de programmation dont dispose l'APECA pour soutenir sa stratégie de l'innovation sont le Fonds d'innovation de l'Atlantique, le Programme de développement des entreprises et l'Initiative de développement des compétences en innovation. Ces programmes s'inscrivent dans l'objectif de l'APECA : accroître la capacité d'innover, qui mène à terme à une amélioration de la productivité. Entre autres choses, ces programmes favorisent l'injection de fonds par effet de levier dans des projets d'innovation, encouragent l'établissement de partenariats pour le développement et la commercialisation de technologies et font augmenter le nombre de techniques, de procédés, de produits et de services commercialisés, comme le soulignent les plans de travail de cette année.

Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA)

Le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) a pour but de renforcer l'économie du Canada atlantique en accélérant le développement de l'industrie du savoir. Pour accomplir cette tâche, on augmente la capacité de la région de faire de la R-D de pointe et qui contribue directement au développement au Canada atlantique d'une activité économique fondée sur la nouvelle technologie. L'APECA compte mieux répondre aux besoins de ses clients en matière d'aide en R-D au bon moment grâce à des séries de demandes de propositions plus fréquentes en vertu du renouvellement du FIA de 300 millions de dollars. La première série devrait être lancée en 2005. La gestion et le suivi permanents d'une centaine de projets de R-D complexes au cours des trois à cinq prochaines années constitueront encore l'essentiel du plan de travail de l'APECA l'année prochaine.

Pour améliorer les chances de succès de la commercialisation, l'APECA encourage les auteurs de projets financés par le FIA à chercher des possibilités de collaboration dans des domaines comme la R-D, la gestion de projet, le marketing ou la commercialisation de compétences afin d'obtenir plus aisément le maximum de retombées économiques des ressources du FIA. Par conséquent, près de 300 organismes sont engagés dans une centaine de projets financés par le FIA. L'un d'eux, le Réseau de commercialisation de la recherche du Canada atlantique (RCRCA), constitue un partenariat des bureaux de

commercialisation existants des universités de la région de l'Atlantique. Ce réseau a pour but de soutenir le transfert réel de la technologie des universités de la région de l'Atlantique, en insistant sur la commercialisation dans la région. Les bureaux liés par ce partenariat peuvent ainsi renforcer leur capacité de recruter et de conserver un personnel très qualifié afin de répondre à leurs besoins essentiels en commercialisation. Le réseau leur permet également d'avoir accès à un bassin élargi de personnel possédant des compétences particulières afin de faciliter le transfert de technologie au secteur privé. Cette mesure donnera lieu à la mise sur pied de deux petits programmes de financement : un *fonds pour validation de principe* et un *fonds pour brevets et frais juridiques*.

Une évaluation provisoire menée récemment a donné des résultats positifs. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'évaluation sur le site Web de l'APECA à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/audit/marchevaluation2004.shtml>.

Programme de développement des entreprises (PDE)

Le PDE continuera d'être un outil indispensable pour la mise en oeuvre de la stratégie d'innovation au moyen de fonds qu'il verse pour la R-D ainsi que pour l'adoption et l'adaptation de la technologie. Le volet innovation du PDE vise à intensifier le recours à la technologie dans les PME appartenant aux secteurs stratégiques que l'Agence estime avoir un potentiel particulier de croissance au Canada atlantique.

Initiative de développement des compétences en innovation (IDCI)

L'IDCI a été établie pour : améliorer les compétences en matière de gestion de l'innovation et de la technologie des PME du Canada atlantique; élargir le bassin de gestionnaires d'expérience en technologie et l'expertise technique de la région; retenir davantage de diplômés qualifiés en science et technologie et les associer aux PME de la région de l'Atlantique.

Collaboration et liaison

L'Agence ne cessera pas d'appuyer les activités de recherche et de défense de l'innovation en 2005-2006. Ces activités auront pour objet de faciliter les possibilités de réseautage et la coordination du développement de l'innovation chez les acteurs et les décideurs publics de l'innovation au Canada atlantique.

1.1.2 Sous-activité de programme : Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires

Description: Susciter pour la population de la région de l'Atlantique les possibilités d'accroître la motivation et les compétences en affaires requises pour lancer et développer sa propre entreprise.

Résultats prévus : Plus de Canadiens de la région de l'Atlantique ayant la motivation et les compétences pour créer, soutenir ou faire croître leur entreprise.

Indicateurs :

- a) nombre de participants en % à des activités de sensibilisation à l'entrepreneurship, et de promotion de celui-ci, indiquant que l'activité a accru leur intention de lancer une entreprise
- b) nombre de participants en % à des activités de perfectionnement des compétences, indiquant que les compétences acquises favorisaient le lancement, la survie et la croissance d'une entreprise

Objectifs :

- a) en voie d'élaboration objectifs établis en 2005-2006
- b) en voie d'élaboration objectifs établis en 2005-2006

Stratégie de mesure du rendement : Rapport tous les trois ans à partir de l'analyse de données de sondages et des bases de données internes de l'Agence

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	34,6	26,0	26,0
Ressources humaines (ETP)	63	54	54

L'APECA continue de favoriser l'entrepreneurship et le perfectionnements des compétences en affaires parce que les PME sont au cœur de l'économie de la région de l'Atlantique. En réalité, entre 1989 et 2000, plus de 70 % du nombre brut d'emplois créés est le fait des PME au Canada atlantique.

L'Agence soutient les activités et les initiatives liées à l'entrepreneurship et au perfectionnement des compétences en affaires qui feront en sorte que plus de Canadiens de la région auront la motivation et les compétences requises pour mettre sur pied une entreprise, la soutenir et la faire prospérer.

Il est indispensable d'investir dans les compétences en affaires et dans la formation pour qu'une économie du savoir connaisse le succès. En effet, cet aspect revêt toute son importance au Canada atlantique, où 73 % des entreprises comptent moins de cinq employés. Les faits suivants mettent en évidence quelques grands enjeux :

- Si la région de l'Atlantique affiche un taux de création d'entreprises élevé, de 1990 à 1999, elle a aussi connu un taux de disparition de celles-ci qui est passablement plus marqué que le taux national.
- Plus de la moitié des entreprises appartenant à des femmes ont moins de dix ans, et presque 50 % des entrepreneures possédaient moins d'une année d'expérience de gestion avant de lancer leur entreprise.²

² Calhoun Research & Development, *Un portrait des femmes propriétaires d'entreprises au Canada atlantique en 2003*, octobre 2003.

- Même si les mouvements migratoires nets de la population de la région ont connu un réel recul en 2003, la région accuse encore des taux d'émigration élevés tandis que 27 680 jeunes Canadiens (âgés de 15 à 29 ans) quittaient la région entre 1998 et 2003.

Pour relever ces défis, l'Agence continuera de soutenir les activités de sensibilisation et de promotion et encouragera plus de Canadiens de la région à considérer la voie de

l'entrepreneurship. Ces activités visent à sensibiliser davantage en particulier les jeunes de la région, à l'entrepreneurship comme choix de carrière, à dresser des profils d'entrepreneurs prospères à titre de modèles, à présenter l'entrepreneurship en général et à modifier les attitudes à l'égard du travail indépendant et de l'investissement dans l'acquisition de compétences. Citons à titre d'exemples de projets les prix d'entrepreneurship, les profils d'entrepreneurs et l'information sur ceux-ci ainsi que les séances de sensibilisation, avec une insistance sur les élèves de niveaux secondaires et postsecondaires et la jeunesse autochtone.

L'objectif de l'Entrepreneurship et du perfectionnement des compétences en affaires est de créer un milieu où l'entrepreneurship est généralement perçu comme une option de carrière valable et où l'apprentissage continu fait partie intégrante de la culture au Canada atlantique. Ces activités sont :

- *promouvoir l'importance du perfectionnement des compétences;*
- *susciter pour les entrepreneurs les occasions d'adopter des pratiques de gestion plus avancées;*
- *améliorer les compétences en affaires à toutes les étapes de la formation d'une entreprise;*
- *insister sur l'éducation à l'entrepreneurship, en particulier chez les jeunes du Canada atlantique;*
- *favoriser le perfectionnement et la croissance des entreprises appartenant à des femmes et des Autochtones.*

L'investissement dans le perfectionnement des compétences en affaires qui favorisent le démarrage d'entreprises, la viabilité et la croissance est toujours une grande priorité. L'APECA consacre ses efforts à améliorer les compétences en gestion des propriétaires d'entreprises à toutes les étapes de la croissance de l'entreprise tout en accroissant l'investissement des PME dans la formation et l'apprentissage permanents. En 2005-2006, pourront figurer dans les activités de perfectionnement des compétences en affaires les stages pour jeunes, les conférences et les ateliers sur l'entreprise, la formation d'éducateurs spécialisés en entrepreneurship, des outils d'apprentissage en ligne, le counselling et le mentorat pour les entreprises.

En outre, l'Agence se chargera toujours de la mise en oeuvre des mesures suivantes :

- L'Initiative Femmes en affaires (IFA), dont l'objet est de perfectionner les capacités de gestion et les compétences en matière de développement des affaires des femmes propriétaires d'entreprises; d'améliorer leur accès au capital et aux services d'aide aux entreprises dans les cas de démarrage et de croissance d'entreprises; d'intensifier leur activité d'exportation et d'innovation.
- L'Initiative pour jeunes entrepreneurs (IJE), qui assure aux jeunes du Canada atlantique qui sont entrepreneurs ou qui aspirent à le devenir des possibilités

de perfectionner leurs compétences en affaires par un apprentissage expérientiel tout en les aidant à se livrer, dans la collectivité, à des activités qui soutiennent les jeunes entrepreneurs.

L'Agence maintiendra son aide aux activités de recherche et de défense des compétences en 2005-2006. Ces activités viseront ce qui suit : faciliter les occasions de réseautage et la coordination des activités de perfectionnement des compétences parmi les acteurs et décideurs publics du perfectionnement des compétences au Canada atlantique; promouvoir l'apprentissage permanent dans les PME; susciter des possibilités de réseautage pour les chefs d'entreprises; faire des recherches sur les PME, l'entrepreneurship et les compétences en affaires.

1.1.3 Sous-activité de programme : Commerce			
Description : Aider les entreprises à pénétrer les marchés internationaux, à perfectionner leurs compétences en matière de marketing international et à améliorer leur rendement commercial international.			
Résultats prévus : Capacité d'exportation et ventes accrues de la part des PME du Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) Nombre de PME qui ont amélioré leur capacité d'exporter		a) 300	
b) Nombre de nouveaux exportateurs		b) 40	
c) Nombre d'exportateurs qui pénètrent des marchés nouveaux ou existants		c) 50	
Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel, les sources de données sont notamment Statistique Canada, les sondages et les rapports internes			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	27,3	24,6	24,6
Ressources humaines (ETP)	44	48	48

Étant l'un des principaux moteurs de la croissance économique au Canada, l'exportation engendre des recettes, stimule l'activité commerciale et crée de l'emploi. La proximité de la région des riches marchés américains ainsi que l'augmentation de biens et services exportables, fondés sur le savoir et la valeur ajoutée, font que le Canada atlantique est particulièrement bien placé pour accroître ses exportations. En revanche, beaucoup reste à faire pour que la région dispose de la capacité d'exporter – mieux sensibiliser au fait que le commerce représente une possibilité de croissance, consolider le rendement des exportateurs et contribuer à la préparation des PME à l'exportation.

Les exportations ont crû de 150 % au cours de la dernière décennie, mais il y a encore place à l'amélioration. Vu que moins de 3 % des PME de la région exportent actuellement³, l'APECA consacre son énergie à des mesures proactives visant à relever ces défis et à amplifier de manière significative les activités d'exportation et l'investissement étranger direct (voir la section suivante) au Canada atlantique.

³ *Registre des exportations et registre des affaires*, Statistique Canada, 2003.

La sensibilisation et le perfectionnement des compétences resteront des pierres angulaires de l'approche du commerce en vue d'accroître la capacité des PME de la région à exporter. Les mesures prises viseront à aider les PME pendant tout le processus commercial, de la sensibilisation jusqu'aux « services après commercialisation ». On accorde une grande importance à ces services pour que les exportateurs tirent le maximum de toutes les occasions et obtiennent les meilleurs résultats possible de chaque mission.

L'Agence se concentrera davantage sur les femmes, les Autochtones et les jeunes entrepreneurs dans la région. Des initiatives clés, y compris des missions et de la formation pour préparer les entrepreneurs à l'exportation, porteront sur les obstacles que ces groupes doivent surmonter et les aideront à se préparer à exporter au cours de la prochaine année.

Les exportations de la région sont encore liées aux ressources, et représentent la majorité des recettes d'exportation – 16 milliards de dollars ou 83 % des exportations – proviennent

encore des produits forestiers, des minerais, des produits du poisson et d'alimentation ainsi que du pétrole. Par contre, on remarque une croissance accélérée dans de nouveaux secteurs comme le gaz et le pétrole, les services et les technologies de l'information. L'Agence continuera de développer ces nouveaux secteurs par la mise en place de stratégies d'exportation sectorielles élaborées tant à l'échelle panatlantique qu'à l'échelon régionale.

D'autres initiatives fructueuses comme les missions d'Équipe Canada Atlantique (ECA) dans de principaux marchés américains ont déjà engendré plus de 35 millions de dollars de ventes. Les missions d'ECA continueront de favoriser l'accroissement du commerce des PME au Canada atlantique à la faveur de missions à Chicago et à Miami au cours de la prochaine année et de l'étude des marchés stratégiques européens.

L'Agence travaille à la fois directement et en partenariat avec les autres ministères et organismes fédéraux – comme Commerce international Canada, Industrie Canada, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada – et avec les quatre gouvernements provinciaux et les associations d'entreprises à l'exécution de son approche stratégique du développement du commerce et de l'investissement.

Se trouvent au nombre des initiatives prises en partenariat le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) et la mesure conçue par Équipe Canada inc. pour que les entreprises canadiennes disposent d'un guichet unique et que soient entièrement intégrés les services aux exportations. L'Entente sur la promotion du commerce extérieur et l'Initiative de représentation accrue, qui comprennent des missions portant sur des secteurs précis dans des marchés choisis des États-Unis, constituent aussi

Les cinq constituants du commerce :

- 1. sensibilisation*
- 2. perfectionnement des compétences*
- 3. établissement d'une capacité*
- 4. politiques, défense des intérêts et coordination*
- 5. attraction et développement de l'investissement*

d'autres mesures importantes, qui amènent les acheteurs dans les régions et les sensibilisent encore plus aux avantages du Canada atlantique. Vous trouverez d'autres renseignements sur ces initiatives horizontales dans le site Web de l'APECA à l'adresse : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml>.

Le Partenariat pour l'investissement et le commerce au Canada atlantique (PICA) a permis à l'Agence d'adopter des mesures globales de développement du commerce à l'échelle panatlantique et à l'échelon régional comme les missions d'Équipe Canada Atlantique, les stratégies d'exportation sectorielles, la sensibilisation et le perfectionnement des compétences, et les programmes de stages en commerce. Ces initiatives font fond sur des collaborations établies avec des partenaires commerciaux. Elles ont aidé plus de 1 500 sociétés à accroître leur état de préparation à exporter depuis 2002, et 230 entreprises sont devenues exportatrices pour la première fois. L'APECA continuera d'accentuer ses réussites en 2005-2006.

1.1.4 Sous-activité de programme : Investissement			
Description : Fournir de l'aide pour attirer l'investissement étranger direct.			
Résultats prévus : Accroissement de l'investissement étranger direct au Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) sensibilisation des intervenants et investisseurs éventuels au fait que le Canada atlantique est un lieu où il est rentable de faire des affaires	b) nombre d'investissements possibles ⁴ , indiqués ⁵ et potentiels ⁶ fournis à des acteurs clés et déterminés par l'APECA	a) de 55 à 60 demandes de renseignements supplémentaires au sujet d'un investissement possible au Canada atlantique	b) de 20 à 25
Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel de données tirées de rapports internes			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	7,8	6,6	6,6
Ressources humaines (ETP)	13	13	13

Le potentiel de croissance économique grâce à l'investissement étranger direct (IED) au Canada atlantique est non négligeable. L'IED crée des emplois et engendre des revenus, consolide l'assise économique et forme une masse critique industrielle qu'exige la concurrence mondiale. Reconnaissant que l'IED est un moteur important de la croissance économique, l'APECA continuera de concentrer ses énergies sur cinq secteurs stratégiques : la recherche de l'investissement, la gestion/diffusion de l'information, la sensibilisation et la promotion, les partenariats d'investissement et l'identification de pistes de clients.

Une sensibilisation et une promotion accrues au fait que le Canada atlantique est un lieu où il est rentable de faire des affaires ne cesseront d'être la pierre angulaire de l'approche de l'APECA en matière d'investissement pour que la région connaisse une hausse du pourcentage de son IED. Grâce à de multiples initiatives au cours des dix prochaines années, l'Agence ne ménagera pas ses efforts pour que l'IED dans la région dépasse le seuil des 5 % du total national.

Consciente du poids des nouveaux secteurs de croissance, l'Agence continuera à raffiner son intervention en matière d'investissement dans la technologie des communications de l'information, la technologie océanologique, l'énergie, les sciences de la vie, l'industrie légère, le plastique et les technologies de l'environnement. Des mesures comprenant les technologies transférées et adoptées, les missions de commerce et d'investissement, la promotion internationale des secteurs de croissance de la région, la mise sur pied d'équipes de recherche d'investissement dans des secteurs particuliers ainsi que la

⁴ possible – en marketing, un membre d'un groupe cible qui peut être connu uniquement par des données démographiques.

⁵ indiqué – une réponse avec réserve offrant très peu de liens avec une société de la région du Canada atlantique.

⁶ potentiel – un parti intéressé à une solution particulière déterminée.

recherche de marché et la découverte de possibilités permettront d'accroître l'IED dans ces domaines.

Au nombre d'autres initiatives se trouve l'établissement d'un système de collecte de renseignements sur le Web, qui permettra de connaître le nombre d'investisseurs indiqués, possibles et potentiels déterminés par l'Agence en collaboration avec des acteurs principaux et des partenaires. Une collaboration plus intense avec le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) de l'Agence en vue d'obtenir de l'IED par effet de levier sera engagée afin de tirer parti des grands projets d'innovation dans la région.

Pour exécuter son approche stratégique du développement de l'investissement, l'Agence travaille directement et en partenariat avec les autres ministères et organismes fédéraux tels que le Bureau des partenaires pour l'investissement du Canada, Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères, les quatre gouvernements provinciaux, par l'intermédiaire du Comité de coordination des investissements du Canada atlantique et les associations d'entreprises.

Depuis 2002, le Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique (PCICA) a permis à l'Agence d'entreprendre, à l'échelle de toute la région et dans chaque province, diverses activités de développement de l'investissement comme : des activités liées aux sciences et à la technologie; des missions de commerce et d'investissement dans des marchés clés; des missions d'Équipe Canada Atlantique; l'identification et le développement de pistes de clients; des campagnes de marketing et de publicité directes; la promotion de la région par plusieurs initiatives de marketing; la participation à des conférences sur l'investissement; et des tournées de familiarisation pour journalistes et sélectionneurs d'emplacements. L'Agence continuera de faire fond sur ces succès en 2005-2006.

1.1.5 Sous-activité de programme : Tourisme

Description : Projets conçus pour induire une croissance, une rentabilité et des salaires plus forts dans le secteur du tourisme au moyen de la planification, de la défense des intérêts et de la recherche de marchés; de l'élaboration de produits, du marketing et de l'état de préparation; de l'investissement stratégique dans l'infrastructure, les commodités et les installations; de l'amélioration de la qualité du produit touristique; de l'allongement de la saison touristique ou de l'exploitation toutes saisons.

Résultats prévus : Croissance et compétitivité accrues de l'industrie touristique.

Indicateurs :

- a) Productivité accrue pour les firmes aidées par l'APECA en regard de celles qui ne le sont pas
- b) Salaires accrus pour les firmes aidées par l'APECA en regard de celles qui ne le sont pas

Objectifs :

- a) hausse de 1,5 à 2 fois
- b) hausse de 1,5 à 2 fois

Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel tirée de données de Statistique Canada

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	31,3	29,6	28,1
Ressources humaines (ETP)	52	57	56

Le développement touristique est un facteur déterminant de l'économie du Canada atlantique. En tant que secteur économique, le tourisme offre des possibilités importantes de création de richesse et d'emplois et s'appuie sur les forces visibles de la région, surtout la nature de la région ainsi que la beauté des côtes et des paysages ruraux.

L'APECA fait fonction de catalyseur en matière d'innovation touristique au Canada atlantique. Par ses partenariats avec les associations de l'industrie du tourisme, les groupes privés et les autres gouvernements, l'APECA a favorisé une approche régionale de coopération sans précédent pour ce qui est du développement et du marketing touristiques dans la région. Par exemple, le Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique (PITCA), dont le mandat est d'établir de solides liens entre l'industrie et les gouvernements en vue de commercialiser le Canada atlantique comme destination touristique internationale, a fortement contribué à l'accroissement du nombre de visiteurs et de leurs dépenses. Pour le reste de l'entente de 2003 à 2006, le PITCA continuera en priorité à commercialiser le Canada atlantique comme destination touristique d'abord dans la région américaine de la Nouvelle-Angleterre, puis dans les États américains du Moyen-Atlantique, par la suite dans les marchés du Royaume-Uni, dans les pays germanophones de l'Europe et, enfin, au Japon.

Le leadership exercé par l'APECA a aidé l'industrie touristique à porter son attention sur l'investissement et les activités touristiques stratégiques qui font croître la rentabilité et la productivité des entreprises du secteur. En 2005-2006, l'APECA continuera :

- d'organiser des ateliers et des programmes de mentorat sur le tourisme durable;
- de tenir des missions sur les pratiques exemplaires;
- d'établir et de mettre en œuvre, entre le secteur public et l'industrie, des partenariats stratégiques qui donneraient lieu à de nouvelles gammes de produits touristiques

spécialisés et de grande classe et coordonneraient la présence fédérale dans l'industrie touristique de la région;

- d'exécuter le projet du Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique.

1.1.6 Sous-activité de programme : Autre appui aux PME			
Description : Accorder de l'aide servant à soutenir l'investissement accru du secteur privé, la planification des entreprises, leur marketing sur le marché intérieur et à établir des fonds de capitaux de risque et de démarrage.			
Résultats prévus :			
1) Activité accrue en matière d'établissement, d'expansion et de modernisation des PME touchant le marché intérieur.			
2) Disponibilité et utilisation accrues de capitaux de risque (CR) au Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a)	accroissement des ventes	a)	ventes stabilisées ou accrues
b)	accroissement des salaires	b)	salaires et traitements stabilisés ou accrus
c)	capitaux de risque :	c)	de 2005-2006 à 2007-2008 :
	i. nombre d'investissements de CR		i. 60 offres
	ii. financement engagé		ii. 150 millions de dollars
	iii. fonds provenant d'investisseurs de l'extérieur de la région		iii. 75 millions de dollars
Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel de données tirées de Statistique Canada et d'examen et d'évaluations de projets ainsi que de documents publiés par les sociétés de capital de risque et les associations de l'industrie			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	34,9	35,5	35,5
Ressources humaines (ETP)	58	58	58

L'APECA finance les projets favorisant l'investissement de capitaux du secteur privé, la planification d'entreprise, la commercialisation sur le marché intérieur, l'établissement de fonds de capitaux de risque et de démarrage, et la mise en place d'installations et d'infrastructures.

La difficulté d'accès aux capitaux est l'un des principaux obstacles au démarrage et à l'expansion des PME au Canada atlantique. L'élimination de ces obstacles, de concert avec ses partenaires du secteur public et privé, est l'une des priorités stratégiques de l'APECA. L'Agence vise à contribuer à s'attaquer aux difficultés de financement les plus aiguës comme les investissements pour coûts accessoires dans la nouvelle technologie, la formation du personnel et le développement du commerce. Il y a des signes de risques plus élevés, de lacunes relatives aux projets en zones rurales ainsi que dans les secteurs du tourisme et de l'aquaculture. Il existe également des lacunes touchant les clients – p. ex. les femmes et les jeunes – ainsi que le financement par actions et le micro crédit.

Les PME ont besoin de pouvoir accéder plus facilement au financement des banques et à d'autres sources de crédit comme les capitaux de risque et la bourse des valeurs

mobilières pour que l’APECA puisse voir se réaliser sa vision d’une économie rentable et viable au Canada atlantique. Le besoin en matière de financement existe toujours et continue de s’aggraver dans les projets à coûts accessoires et de ce qu’on appelle la nouvelle économie. Les activités de ces domaines sont à haut risque et, lorsqu’elles sont entreprises par des PME, obtiennent difficilement le financement qui leur sont nécessaires.

Le Programme de développement des entreprises (PDE) est le principal instrument qu’emploie l’Agence pour atténuer les risques plus élevés que comportent les affaires au Canada atlantique.

1.2 Activité de programme : Accès à l’information			
Description : Assurer des services de conseils, de mentorat et de réorientation pour information au Canada atlantique.			
Résultats prévus : Accès de la population du Canada atlantique à de l’information précise, utile et en temps voulu dans le domaine des affaires ainsi qu’à des conseils et réorientations vers d’autres services.			
Indicateur : Nombre de clients en % manifestant leur satisfaction au sujet des renseignements utiles reçus (CSEC)		Objectif : de 75 % à 80%	
Stratégie de mesure du rendement : Évaluation des CSEC tous les cinq ans			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	2,8	-	-
Ressources humaines (ETP)	21	-	-

L’APECA veille sans cesse à ce que les entrepreneurs de la région disposent d’une vaste gamme de moyens et de ressources de développement de leurs entreprises à toutes les étapes du cycle de vie de celles-ci, depuis le moment où ils songent à se lancer en affaires jusqu’à celui où ils envisagent une expansion. La mise à la disposition de cet éventail d’information, de l’élaboration du plan d’entreprise jusqu’à la recherche de marchés d’exportation, peut faire en sorte qu’une entreprise voie le jour ou non et qu’elle puisse se développer. L’APECA offre ces services principalement par l’intermédiaire d’un réseau de Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC).

Les CSEC ont reçu leur financement dans le cadre du *Programme : emploi et croissance – L’Innovation : la clé de l’économie moderne* du gouvernement fédéral, qui reconnaissait la contribution des petites entreprises et des entrepreneurs à la création d’emplois et à la croissance économique du Canada. Ce réseau de CSEC a pour but d’améliorer le service offert aux petites entreprises et aux entrepreneurs qui lancent une entreprise, car il leur permet, au départ, d’obtenir des renseignements détaillés sur les services, les programmes et les exigences réglementaires des gouvernements fédéral et provinciaux. Au service du milieu des affaires et des entrepreneurs du Canada depuis plus de dix ans, les CSEC simplifient la complexité des divers ordres de gouvernement en centralisant toutes les ressources utiles aux entreprises canadiennes.

Au Canada atlantique, il existe des CSEC dans chaque capitale provinciale ainsi que 103 bureaux auxquels on a accès dans les régions, y compris 41 emplacements du Réseau de services aux entreprises autochtones. À l'échelle nationale, les centres sont gérés au nom du gouvernement fédéral par l'APECA, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Industrie Canada et Développement économique Canada pour les régions du Québec, grâce à une équipe/comité horizontal appelé « partenaires en gestion ». En tant que membre de ce comité, l'APECA s'occupe de gérer les CSEC au Canada atlantique.

Vous trouverez d'autres renseignements dans les sites Web suivants :

<http://www.rcsec.org/> et

<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml>

2. Résultat stratégique – Développement des collectivités

Promotion économique au Canada atlantique par le développement économique des collectivités.

Résultats prévus : Meilleures perspectives économiques au Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) incidence sur les revenus gagnés dans les collectivités	a) stabiliser ou accroître les revenus gagnés dans les collectivités		
b) incidence sur la croissance de l'emploi dans les collectivités	b) stabiliser ou accroître la croissance de l'emploi dans les collectivités		
Stratégie de mesure du rendement : Analyse des données de Statistique Canada (tous les cinq ans)			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	154,3	58,4	58,1
Ressources humaines (ETP)	147	105	101

De fortes collectivités, qu'elles soient rurales, urbaines ou autochtones, sont la base du tissu social et économique du Canada atlantique. Les collectivités rurales ont particulièrement besoin d'attention car les retards qu'elles accusent ne semblent pas beaucoup vouloir se résorber. L'APECA aide ces collectivités à exécuter leurs tâches prioritaires et à réaliser leur potentiel en investissant dans trois domaines : le développement économique des collectivités, les mesures d'intervention spéciales et le programme de travaux d'infrastructure.

Développement économique des collectivités

Le Développement économique des collectivités (DEC) se fonde sur l'engagement et la capacité assumée des collectivités de se charger de leur propre avenir et de saisir les occasions qui se présentent. Cette approche décentralisée rend les collectivités aptes à prendre des décisions et à influencer sur les politiques au niveau local, là où le changement est le plus évident et a le plus d'effets. L'Agence s'associe aux organismes, qui sont des facilitateurs, afin d'offrir des services en matière de planification, de counselling et de financement.

L'APECA apporte son appui aux organismes de développement économique dans les collectivités comme les Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et les organismes de développement économique régional afin de faciliter le développement socio-économique dans les localités et d'accroître leur capacité d'exploiter leur potentiel en matière de développement économique.

L'Agence collabore avec les CBDC afin d'améliorer les perspectives économiques et les occasions d'affaires dans les collectivités du Canada atlantique, en particulier dans les milieux ruraux. Les CBDC exécutent des programmes destinés au développement des PME et à la création d'emplois. L'APECA aide également les collectivités sur le chapitre de la recherche et du soutien des investissements stratégiques dans les infrastructures de développement indispensables aux plans de développement économique des collectivités.

Mesures d'intervention spéciales

Également, l'APECA exécute des activités qui, pour secondaires qu'elles soient par rapport à sa mission, n'en sont pas moins indispensables à la santé économique de la région. En 2003 par exemple, quand la fin de la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent et au nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador est devenue inévitable, l'APECA, pour le compte du gouvernement du Canada, a mis en œuvre l'Initiative d'adaptation à court terme afin d'atténuer les effets de cette décision sur l'emploi.

Programme de travaux d'infrastructure

En partenariat avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, l'APECA exécute le Programme des travaux d'infrastructure. Celui-ci a été créé en 2000 pour améliorer les infrastructures des villes et des municipalités rurales du pays et pour accroître la qualité de vie par des investissements qui protègent l'environnement et soutiennent la croissance économique durable.

2.1 Activité de programme : Développement économique des collectivités			
Description : Fournir de l'aide pour rendre le climat plus favorable à la croissance des entreprises et pour favoriser le démarrage, l'expansion et la modernisation des petites et moyennes entreprises.			
Résultats prévus : Accroissement des possibilités d'affaires et de croissance économique dans les collectivités du Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) emplois créés par les CBDC		a) 1 600 emplois	
b) les investissements stratégiques fait dans les collectivités		b) 1 500 prêts	
Stratégie de mesure du rendement : Analyse des données des rapports des CBDC et des données des systèmes internes			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	75,9	42,7	42,4
Ressources humaines (ETP)	139	104	100

Le développement économique des collectivités constitue une composante clé de la stratégie fédérale de développement régional. Dans le cadre de cette priorité stratégique, l'APECA travaillera avec des partenaires locaux et régionaux, comme les Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et les organismes de développement économique régional, pour renforcer la capacité des collectivités à créer des possibilités viables de développement économique. La stratégie de développement économique des collectivités de l'APECA repose sur la participation des localités. Grâce à ses partenariats, l'APECA a favorisé la coopération dans les domaines des entreprises communautaires et du développement des affaires.

L'APECA estime qu'il est nécessaire de continuer d'aider les collectivités de toute la région de l'Atlantique à faire naître des possibilités de développement économique, grâce à des initiatives comme le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités (FISC). En réponse à la stratégie *La montée en puissance* et compte tenu des nombreux défis que doivent encore relever les collectivités rurales, il est à prévoir que le nouveau programme de développement économique des collectivités verra le jour au cours du prochain exercice.

Malgré la performance économique générale assez bonne de la région de l'Atlantique au cours des cinq dernières années, le chômage et le dépeuplement des régions rurales continuent à créer des difficultés de taille aux provinces de l'Atlantique. La participation de l'APECA au développement économique des collectivités s'opère dans un cadre de priorités et d'activités adaptées aux besoins et aux possibilités à l'échelon local. Bien que les programmes de l'APECA aient été largement axés sur les collectivités rurales et les petites villes dont les besoins en matière de développement sont énormes, l'Agence doit aussi reconnaître l'importance des villes dans le développement économique. Au cours de

la prochaine année, l'APECA maintiendra ses engagements à l'égard des activités suivantes :

- renforcer la planification et le développement des collectivités en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques permettant aux collectivités de devenir autonomes et viables;
- appuyer les Corporations au bénéfice du développement communautaire pour que les entreprises et les clients aient plus facilement accès aux services gouvernementaux aux entreprises.

2.2 Activité de programme : Mesures d'intervention spéciales			
Description : Soutenir les initiatives qui améliorent l'assise économique des collectivités à long terme.			
Résultats prévus : Faire équipe avec les collectivités afin de gérer les crises économiques et en atténuer les effets.			
Indicateur : Réduire ou atténuer l'incidence des récessions		Objectif : déterminés par les objectifs de chaque programme	
Stratégie de mesure du rendement : Évaluations du Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités et rapports internes			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	26,2	15,7	15,7
Ressources humaines (ETP)	1	1	1

Grâce à son réseau et à sa connaissance de la région de l'Atlantique, l'APECA exécute au nom du gouvernement fédéral des mesures de développement spéciales qui contribuent à améliorer la santé économique générale de la région. Grâce à l'aide de l'APECA à la planification et à l'élaboration de stratégies, ces mesures visent à faciliter l'apparition de possibilités économiques de remplacement ou de rechange dans les collectivités ou les régions affectées par la disparition de sources d'emploi importantes ou par d'autres coups durs portés à l'emploi.

L'Initiative d'adaptation à court terme (IACT) arrive à son terme le 31 mars 2005. Cette mesure spéciale a été prise pour créer des emplois et relancer l'activité économique – principalement à Terre-Neuve-et-Labrador – afin de mieux atténuer les effets de la fermeture de la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent le long de la côte nord-est de Terre-Neuve. On a conclu de l'évaluation formative que les projets de l'IACT-FISC ont contribué à la création de possibilités d'emploi direct dans les localités comptant des travailleurs mis à pied.

Dans la collectivité de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick, qui sont toutes deux touchées par la fermeture du chantier naval de Saint John, l'APECA apportera son soutien en exécutant le Programme de redéveloppement du chantier naval afin de réinstaller les principaux biens du chantier naval à un endroit où ils pourront servir à d'autres fins industrielles, et en mettant en œuvre le Programme de diversification industrielle pour créer d'autres débouchés importants dans la province.

2.3 Activité de programme : Programme de travaux d'infrastructure			
Description : Programme de travaux conçu pour renouveler et construire des infrastructures dans les municipalités rurales et urbaines du Canada atlantique.			
Résultats prévus : Amélioration de l'infrastructure des municipalités urbaines et rurales ainsi que de l'infrastructure publique.			
Indicateur : Investissements dans des travaux d'infrastructure au Canada atlantique.		Objectif : 51,5 millions de dollars en 2005-2006	
Stratégie de mesure du rendement : Les projets particuliers et le programme sont l'objet d'une surveillance continue pour s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs; des vérifications sont faites chaque année pour avoir l'assurance que les fonds publics sont dépensés judicieusement.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	52,2	-	-
Ressources humaines (ETP)	7	-	-

En partenariat avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, l'APECA exécute le Programme des travaux d'infrastructure (PTI) du Canada pour aider à renouveler et à bâtir l'infrastructure matérielle des municipalités rurales et urbaines des provinces de l'Atlantique.

L'APECA administre l'entente sur le Programme des travaux d'infrastructure dans chaque province de l'Atlantique en absorbant le tiers des coûts des projets entrepris par les municipalités et les organismes non gouvernementaux afin d'améliorer l'infrastructure de base. L'Agence met l'accent sur l'infrastructure « verte », notamment les projets qui améliorent la qualité de l'environnement et qui contribuent aux objectifs nationaux en matière de pureté de l'air et de l'eau. Parmi les autres priorités du programme, citons le transport local, les routes et les ponts, le logement abordable, les télécommunications ainsi que les installations touristiques, culturelles et récréatives.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le Programme des travaux d'infrastructure aux adresses suivantes :

<http://www.infrastructure.gc.ca>

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp

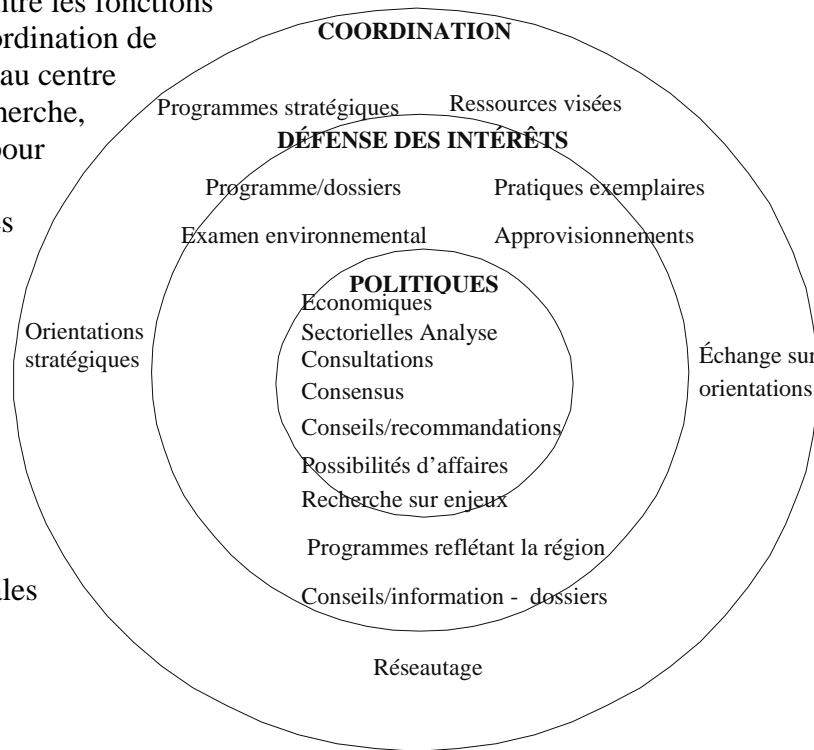
<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/financier/infrastructure.shtml>

3. Résultat stratégique – Politiques, défense des intérêts et coordination

Représentation adéquate des intérêts du Canada atlantique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets économiques nationaux.

Résultats prévus : Assurer un leadership en matière politique et défendre les intérêts du Canada atlantique dans l'élaboration des politiques et des programmes.			
Indicateur : Des positions de principes et stratégies nouvelles ou améliorées en développement régional au Canada atlantique		Objectif : cinq positions/stratégies	
Stratégie de mesure du rendement : Rapport tous les cinq ans tiré de données provenant notamment du réseau en matière de politiques et d'un sondage auprès de sources d'information clés			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	16,7	16,3	16,2
Ressources humaines (ETP)	75	68	68

Ce diagramme illustre les relations entre les fonctions politiques, défense des intérêts et coordination de l'APECA. La fonction politiques est au centre de ces rapports, car elle assure la recherche, l'analyse et les conseils nécessaires pour étayer les intérêts à défendre et pour guider les efforts de coordination. Ces trois fonctions englobent les questions relevant du mandat et de la loi, la stratégie, l'orientation et l'approche des programmes ainsi que les orientations stratégiques horizontales. Les considérations stratégiques horizontales élargissent la focalisation économique de l'APECA et comportent des dimensions sociales, environnementales et culturelles.



3.1 Activité de programme : Recherche en matière de politiques			
Description : Procéder à des analyses et à des recherches en matière de politiques dans les champs d'intervention de l'APECA pour qu'elle remplisse le mieux possible son mandat.			
Résultats prévus : Capacité interne et externe accrue de déterminer et d'étudier les questions essentielles à l'élaboration des politiques et à la conception et à l'amélioration des programmes.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) incidence de politiques/stratégies nouvelles sur les programmes et mesures		a) continuation de l'examen des programmes et politiques fondé sur l'analyse de l'environnement des dossiers.	
b) utilité et incidence des études		b) création d'un instrument de sondage pour mesurer la rétroaction	
c) capacité accrue des partenaires/chercheurs de participer à l'élaboration de politiques		c) création d'un répertoire de chercheurs	
Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel, dont les sources de données sont le réseau en matière de politiques et le rapport de la MRSRA			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	11,0	10,7	10,7
Ressources humaines (ETP)	37	30	30

Le rôle de l'APECA en matière de politiques est d'assurer un programme de recherche et d'analyse stratégiques et économiques pour favoriser la compréhension des questions d'intérêt et poser les bases de la prise de décisions judicieuses. Le rôle consiste aussi à établir un consensus parmi divers ministères et intervenants, tant au sein du gouvernement que dans les autres milieux.

Le programme de l'APECA concernant la politique et la recherche comprend les activités internes de recherche, celles réalisées par des partenaires externes ou effectuées avec eux, y compris les organismes de politiques publiques, les universités, les associations d'entreprises, les sociétés et la communauté d'économistes de profession. Les préoccupations politiques traduisent les nouvelles questions économiques dans la région, les provinces et les localités, les enjeux d'ordre structurel et les possibilités sectorielles dans l'économie de la région.

La détermination des domaines qui exige des activités liées aux politiques comprend :

- l'analyse régulière des mesures d'orientations stratégiques des autres ministères fédéraux, en particulier les nouvelles orientations prises par les décideurs des politiques nationales;
- la connaissance sans cesse renouvelée des nouvelles tendances dans les grands cadres (p. ex. le cadre financier, la fiscalité, les politiques sectorielles);
- l'identification, par la recherche et la consultation, des possibilités dans la région dans des domaines comme le commerce, l'investissement et les secteurs de croissance;
- la mise au point de stratégies par le gouvernement fédéral et l'APECA dans le but de saisir de grandes occasions;

- un processus de consultation sur les orientations stratégiques pour que l'Agence soit en contact avec le public, sa clientèle et les divers acteurs économiques qui interviennent dans l'élaboration des questions et dans le choix des solutions les meilleures ou les plus acceptables.

Il faut renouveler la Mesure de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique en 2005-2006. Entre-temps, on prévoit de tenir trois conférences ou tables rondes et former quinze propositions nouvelles en matière de recherche, d'études et de rapports stratégiques. L'analyse économique débouchera sur des rapports qui présentent un survol du rendement de la région, les conditions de son marché du travail et ses résultats en matière d'exportation. La recherche économique comprendra des études dans les domaines suivants : analyse de productivité, rendement des petites entreprises, analyse des coûts des entreprises et profils sectoriels.

3.2 Activité de programme : Défense des intérêts			
Description : Défendre les intérêts du Canada atlantique pour que les nouvelles mesures du gouvernement tiennent mieux compte des besoins du Canada atlantique.			
Résultats prévus : Défense et promotion efficaces des intérêts du Canada atlantique.			
Indicateur : Incidence des positions prises par l'Agence en ce qui à trait aux politiques et programmes		Objectif : accroître l'impact et l'influence de la participation de l'APECA aux enjeux horizontaux et autres dossiers importants pour le Canada atlantique	
Stratégie de mesure du rendement : Rapport tous les cinq ans tiré des sources de données suivantes : sondage et entrevues de hauts fonctionnaires des ministères à vocation économique			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	3,9	3,8	3,8
Ressources humaines (ETP)	26	26	26

Le rôle de l'APECA en matière de défense des intérêts consiste à veiller à ce que les nouvelles mesures du gouvernement tiennent compte des besoins du Canada atlantique. À cette fin, divers moyens sont employés : analyse de la conjoncture et surveillance des priorités du gouvernement fédéral pour déceler les liens et les incidences, présentation de renseignements et de conseils aux représentants du gouvernement quant aux nouveaux dossiers, diffusion de renseignements sur le Canada atlantique aux organismes centraux, aux ministères responsables et au Cabinet et influence à exercer sur le programme des acquisitions du gouvernement.

En 2005-2006, il importe de donner suite à la stratégie *La montée en puissance*. Ce travail exige de préparer des documents d'information et de justification et de les présenter. L'APECA continuera d'assurer un suivi en collaboration avec les ministères directeurs dans les domaines suivants : les stratégies régionales et sectorielles, l'aquaculture, la stratégie pour les océans, le commerce et l'investissement, la politique

rurale, le développement économique des collectivités, l'économie sociale, le développement économique des Autochtones, l'infrastructure, les sciences et la technologie, le perfectionnement des compétences, l'immigration, le transport ainsi que le pétrole et le gaz.

3.3 Activité de programme : Coordination			
Description : Engager des partenariats économiques pour donner suite aux priorités économiques stratégiques de la région de l'Atlantique.			
Résultats prévus : Coordination des activités entre l'APECA, les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux du Canada atlantique.			
Indicateurs :		Objectifs :	
a) mesures stratégiques communes qui traduisent des positions communes sur des dossiers déterminés		a) établissement de rapport d'étape sur le plan de travail	
b) partenariats établis pour trouver des solutions; champs d'intérêt stratégiques communs identifiés		b) établissement de rapport d'étape sur le plan de travail	
Stratégie de mesure du rendement : Rapport annuel dont les sources de données sont le réseau en matière de politiques et BCP/AIG			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières (en millions de dollars)	1,8	1,8	1,7
Ressources humaines (ETP)	12	12	12

Le rôle de coordination de l'APECA consiste à assurer un leadership dans les grands dossiers économiques et au sujet de la gestion de projets spéciaux et de mesures importantes pour le compte du gouvernement du Canada. Presque tout le travail de développement de l'APECA s'opère avec des partenaires et dans des partenariats.

En 2005-2006, l'APECA continuera d'inviter ses partenaires économiques à donner suite aux priorités stratégiques économiques de la région et, entre autres grandes questions, l'immigration, le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement du Canada, le développement de l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes ainsi que la mise en valeur des possibilités commerciales internationales pour la grappe de l'industrie de la technologie océanique de la région.

Partenaires de l'APECA

- Secteur des affaires
- Organismes de développement économique des collectivités
- Instituts de recherche
- Gouvernements provinciaux
- Autres ministères fédéraux
- Universités
- Municipalités
- Collectivités autochtones
- Établissements d'enseignement

Section III – Renseignements supplémentaires

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005–2006 de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapports énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement de novembre 2004*.

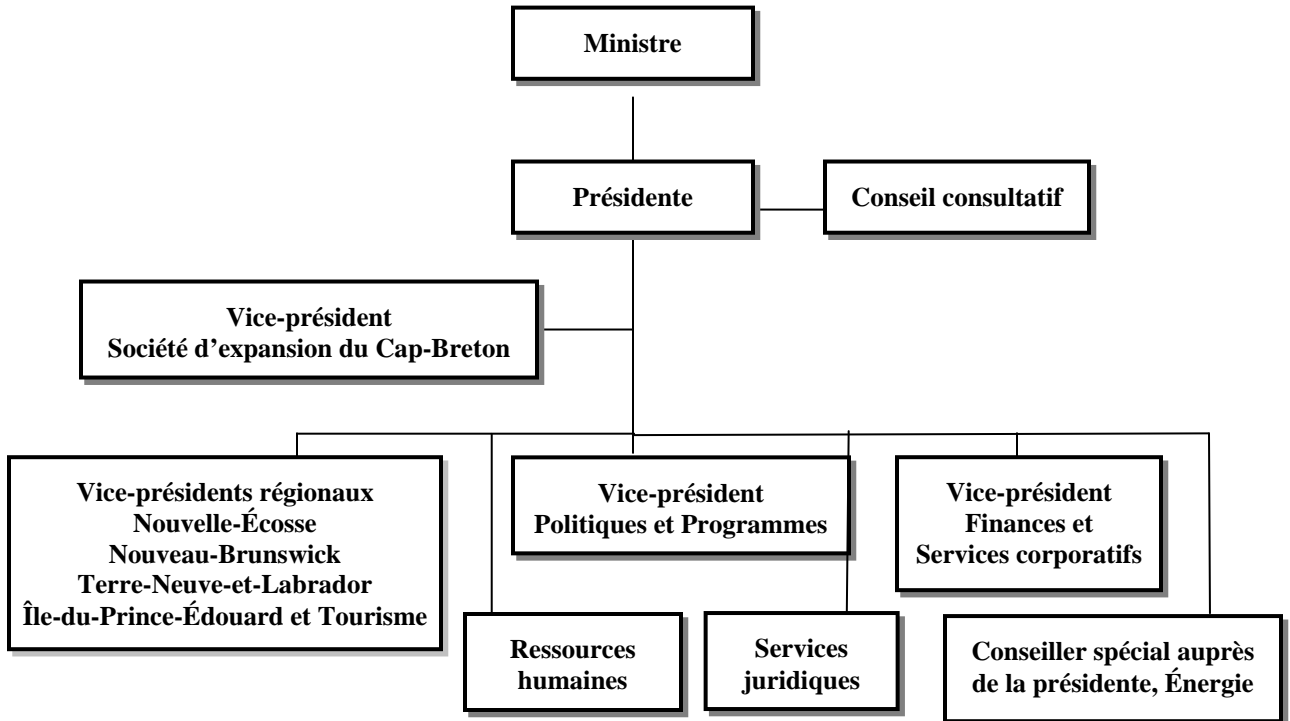
- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée de l'Agence, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion.
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis.
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées.
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Monique Collette, présidente
Agence de promotion économique du Canada atlantique

Date

Renseignements sur l'organisation

Organigramme



Vous trouverez d'autres renseignements sur les dirigeants et l'organigramme de l'APECA à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/about/people.shtml>.

Responsabilisation

Ministre : L'honorable Joseph McGuire est responsable de l'APECA.

Présidente : Madame Monique Collette est responsable des activités de programme de l'Agence et relève du ministre de l'APECA. Elle est aussi la présidente d'office de la Société d'expansion du Cap-Breton, de même que présidente du Conseil et première dirigeante.

Organisation ministérielle

Le mandat et la structure organisationnelle de l'APECA ont été déterminés à l'issue de consultations avec des Canadiens des quatre provinces de l'Atlantique. Le résultat est le suivant : pour la première fois, un organisme fédéral chargé du développement économique régional du Canada atlantique a son siège dans la région et compte 36 bureaux régionaux et bureaux de district dans des villes des quatre provinces de l'Atlantique. C'est donc dire que les décisions financières et stratégiques de l'APECA sont prises par des Canadiens de la région de l'Atlantique et dans leur intérêt.

Les vice-présidents régionaux sont chargés de l'exécution des programmes de l'APECA. Établi à Sydney, en Nouvelle-Écosse, le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton est chargé d'exécuter la plupart des programmes de l'APECA dans l'île du Cap Breton. À Ottawa, un bureau de l'APECA défend les intérêts des Canadiens de l'Atlantique dans le contexte de l'élaboration de politiques et programmes nationaux, y compris les intérêts des entrepreneurs de la région en ce qui a trait aux marchés publics fédéraux. Le vice-président des Politiques et Programmes est investi de la responsabilité pour l'Agence des programmes et des politiques ainsi que de l'exécution des projets et initiatives panatlantiques.

La loi sur l'APECA prévoyait la création d'un comité consultatif de l'APECA. Celui-ci comprend la présidente de l'APECA, qui en assure la présidence, et sept autres membres représentant toutes les provinces de l'Atlantique. Les membres du conseil sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de l'APECA.

Composition des programmes

Le programme de l'APECA est réparti en trois résultats stratégiques : le Développement des entreprises, le Développement des collectivités ainsi que les Politiques, défense des intérêts et coordination. Ces résultats stratégiques visent à soutenir et à promouvoir le développement économique au Canada atlantique, en insistant particulièrement sur les petites et moyennes entreprises, et à défendre les intérêts des Canadiens de la région au moment où s'élaborent les politiques, programmes et projets économiques nationaux. Les unités administratives de l'Agence, placées sous la direction du vice-président des Finances et Services corporatifs, séparent les fonctions administratives de l'Agence des activités directement liées aux programmes de l'organisation. La fonction des Finances et Services corporatifs consiste à assurer une bonne gestion des activités en vue de résultats stratégiques.

Information financière

Tableau 1 : Dépenses prévues de l'Agence et équivalents temps plein

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Aide au développement et à la croissance des PME	274,0	264,1	208,0	208,6
Accès à l'information	2,6	2,8	-	-
Développement économique des collectivités	76,3	75,9	42,7	42,4
Mesures d'intervention spéciales	57,1	26,2	15,7	15,7
Programme de travaux d'infrastructure	48,9	52,2	-	-
Recherche stratégique	12,1	11,0	10,7	10,7
Défense des intérêts	3,8	3,9	3,8	3,8
Coordination	1,8	1,8	1,8	1,7
Total du Budget principal des dépenses	476,6	437,9	282,7	282,9
Rajustements :				
Budget supplémentaires des dépenses :				
Autorisation de dépenser liée à l'initiative de réaffectation des fonds à l'échelle du gouvernement	(9,0)	-	-	-
Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités	24,7	12,8	-	-
Report de fonds prévus	(38,0)	-	-	-
Programme de développement des collectivités	-	2,1	2,1	2,1
Fonds pour l'économie sociale	-	2,7	3,0	2,0
<i>Annonces dans le budget :</i>				
Nouvel investissement dans le développement régional	-	46,0	51,0	61,0
Programme de développement des collectivités	-	1,2	1,4	1,7
Réductions du Comité d'examen des dépenses	-	(7,1)	(14,0)	(21,0)
<i>Total des rajustements</i>	(22,3)	57,7	43,5	45,8
Total des dépenses prévues	454,3	495,6	326,2	328,7
Moins : Revenus non disponibles	(57,0)	(54,2)	(53,2)	(52,2)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	6,9	7,1	6,9	6,9
Coût net pour l'Agence	404,2	448,5	279,9	283,4
Équivalents temps plein	649	669	614	598

Le total des dépenses prévues reflète les prévisions de dépenses de 2004-2005 et les fonds approuvés dans le plan financier du gouvernement pour les exercices de 2005-2006 à 2007-2008. Une réduction de 167 millions de dollars est reportée sur la période de planification triennale et s'explique presque uniquement par la temporisation du Programme Infrastructure Canada et des fluctuations des dépenses du programme en vertu du Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique.

Tableau 2 : Activités de programme

Dépenses prévues en 2005-2006 (en millions de dollars)						
Description	Budgétaire			Total du Budget principal	Rajustements	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Subventions et contributions	Dépenses brutes			
Aide au développement et à la croissance des PME	53,6	210,5	264,1	264,1	25,0	289,1
Accès à l'information	2,8	-	2,8	2,8	-	2,8
Développement économique des collectivités	15,7	60,2	75,9	75,9	35,0	110,9
Mesures d'intervention spéciales	4,2	22,0	26,2	26,2	(2,3)	23,9
Programme de travaux d'infrastructure	1,0	51,2	52,2	52,2	-	52,2
Recherche stratégique	4,8	6,2	11,0	11,0	-	11,0
Défense des intérêts	3,9	-	3,9	3,9	-	3,9
Coordination	1,8	-	1,8	1,8	-	1,8
Total	87,8	350,1	437,9	437,9	57,7	495,6

Tableau 3 : Postes votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal

Poste voté	(en millions de dollars)	Budget principal 2005-2006	Budget principal 2004-2005
<i>Agence de promotion économique du Canada Atlantique</i>			
1	Dépenses de fonctionnement	78,8	81,9
5	Subventions et contributions	350,1	385,8
(S)	<i>Salaires et allocation automobile du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>	0,1	0,1
(S)	<i>Contributions aux avantages sociaux des employés</i>	8,9	8,8
Total		437,9	476,6

Une réduction de 38,7 millions de dollars s'explique presque uniquement par la temporisation du programme de COOPÉRATION et le financement réduit du Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique et de la Mesure d'adaptation du chantier naval de Saint John.

Tableau 4 : Coût net pour l'Agence pour l'exercice budgétaire

2005-2006 (en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	495,6
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3,1
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	3,6
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,4
	7,1
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	<i>(54,2)</i>
Coût net pour l'Agence	448,5

Tableau 5 : Sources de revenus non disponibles

(En millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
<i>Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>				
Favoriser le développement et la croissance des PME				
Contributions remboursables	55,0	53,0	52,0	51,0
Tous les autres	2,0	1,2	1,2	1,2
Total des revenus non disponibles	57,0	54,2	53,2	52,2

Vous trouverez d'autres renseignements sur les revenus non disponibles à <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/financial/repayable/index.shtml>

Tableau 6 : Besoins de ressources par direction

2005-2006 (en millions de dollars)									
Activité de programme Responsabilité	Aide au développement et à la croissance des PME	Accès à l'information	Développement économique des collectivités	Mesures d'intervention spéciales	Programme de travaux d'infrastructure	Recherche stratégique	Défense des intérêts	Coordination	Total des dépenses prévues
Nouveau-Brunswick	50,4	0,7	19,8	23,0	11,6	0,7	0,6	0,4	107,2
Terre-Neuve-et-Labrador	68,8	0,7	15,9	-	19,9	0,6	0,6	0,7	107,2
Nouvelle-Écosse	64,6	1,0	21,8	0,1	17,3	0,6	0,2	0,5	106,1
Île-du-Prince-Édouard	38,3	0,4	1,6	-	2,2	0,2	0,1	0,2	43,0
Gestion ministérielle *	42,0	-	16,8	3,1	1,2	8,9	2,4	-	74,4
Total partiel	264,1	2,8	75,9	26,2	52,2	11,0	3,9	1,8	437,9
Rajustements :									
Programme de développement des collectivités	-	-	2,1	-	-	-	-	-	2,1
Fonds pour l'économie sociale	2,7	-	-	-	-	-	-	-	2,7
Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités	-	-	12,8	-	-	-	-	-	12,8
Annonces du budget									
Nouvel investissement dans le développement régional	26,0	-	20,0	-	-	-	-	-	46,0
Programme de développement des collectivités	-	-	1,2	-	-	-	-	-	1,2
Réductions du Comité d'examen des dépenses (CED)	(3,7)	-	(1,1)	(2,3)	-	-	-	-	(7,1)
Total	289,1	2,8	110,9	23,9	52,2	11,0	3,9	1,8	495,6

* Comprend les bureaux du ministre et de la présidente, les Ressources humaines, les Finances et Services corporatifs ainsi que les Politiques et Programmes.

Tableau 7 : Frais d'utilisation

Nom de l'activité d'imposition de frais	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Raison de l'imposition ou de la modification des frais
Frais d'assurance prêt	Prévus par les règlements	Obligations pour l'assurance prêt ou crédit suivant la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	L'APECA consent des frais administratifs annuels aux prêteurs, selon les obligations contractuelles de l'assurance prêt. Ces frais sont exigibles au moment du versement à l'emprunteur et représentent 1 % du montant de l'assurance prêt. Ils sont payables chaque année, à la date anniversaire. L'Agence ne prévoit pas de modifier ces frais; seul un prêt est impayé, et il est en règle. L'Agence n'accorde plus de garanties de prêt.

Tableau 8 : Programmes de paiements de transfert

Programmes de paiements de transfert dont le coût dépasse 5 millions de dollars en 2005-2006 :

1. Programme de développement des entreprises
2. Programme de développement des collectivités
3. Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique
4. Mesure d'adaptation du chantier naval de Saint John
5. Programme infrastructure Canada

Vous trouverez d'autres renseignements sur ces programmes de paiements de transfert à l'APECA à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml> ou au Conseil du Trésor à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>

Tableau 9 : Initiatives horizontales

L'APECA fait fonction d'organisme directeur pour :

1. Le Partenariat du tourisme du Canada atlantique (PTCA)
<http://www.acoa.ca/f/media/press/press.shtml?2665>
2. L'Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur (ECPCE)
<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/ibda/index.shtml>
3. Équipe Canada Atlantique (ECA)
<http://www.equipecanadaatlantique.ca/>

Autres initiatives horizontales :

1. Partenariat rural canadien
Partenariat : http://www.rural.gc.ca/iwg_f.phtml
Conseil du Trésor : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp
2. Équipe Canada inc. (ECI)
ECI : http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/rc-tr/progs/canada-inc/index_f.cfm
Conseil du Trésor : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp
3. Programme infrastructure Canada (PIC)
Infrastructure Canada : <http://www.infrastructurecanada.gc.ca>
4. Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)
http://www.infrastructure.gc.ca/csif/index_f.shtml
5. Initiative de représentation accrue (IRA)
http://webapps.dfait-maeci.gc.ca/minpub/Publication.asp?publication_id=380348&Language=F
6. Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA)
PICAA : http://www.agr.gc.ca/int/cafi-picaa/index_f.php?page=intro
7. Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)
CSEC : <http://www.rcsec.org/francais>
8. Développement économique des Autochtones

Vous trouverez d'autres renseignements sur les initiatives horizontales à l'APECA à :

<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml>

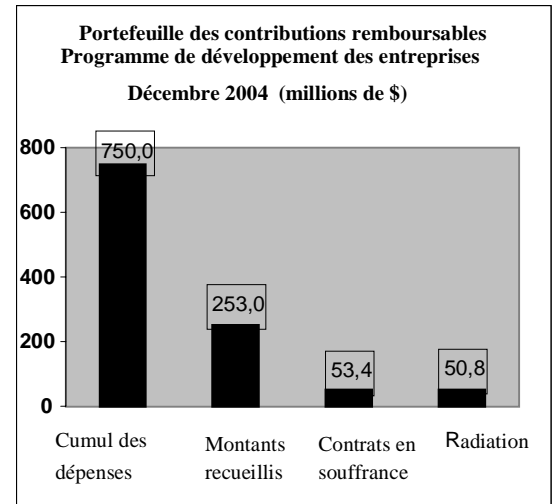
et au Conseil du Trésor à :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>

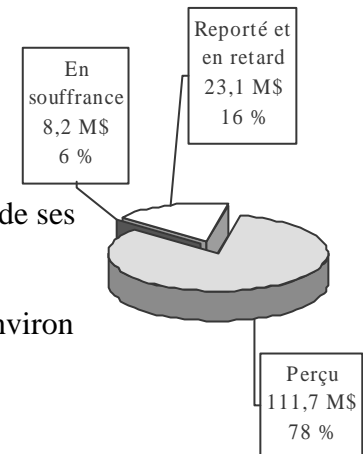
Section IV – Autres sujets d'intérêt

Portefeuille des contributions remboursables du PDE (Mis à jour en décembre 2004)

Depuis 1995, dans le cadre du Programme de développement des entreprises (PDE), l'APECA accorde des prêts non garantis exempts d'intérêt aux petites et moyennes entreprises (PME) pour les aider dans leurs activités de démarrage, d'expansion, d'amélioration de la productivité, de développement de nouveaux marchés ou d'autres activités axées sur la croissance. Cette aide commerciale est remboursable au cours d'une période moyenne de cinq à sept ans. Il est prévu que la perception des contributions du PDE se chiffrera au total à au moins 53,8 millions de dollars en 2005-2006. Le taux cumulatif des contrats en souffrance et des radiations depuis 1995 est de 13,9 % (104,2 millions de dollars d'un total de 750 millions de dollars). Au cours des deux années écoulées, la moyenne annuelle du taux combiné de contrats en souffrance et des radiations a été de 3,47 % (3,1 % au 31 décembre de l'exercice de 2004-2005). Il est donc à prévoir que l'Agence procédera à des radiations pour environ 15 millions de dollars en 2005-2006.



Sur la base d'une année, l'APECA a perçu approximativement 78 % de ses remboursements prévus pour tous les programmes comportant des contributions remboursables. Environ 16 % des revenus prévus annuellement finissent par être reportés à des années ultérieures, et environ 6 % représentent des contrats en souffrance et des radiations.



Dosage du risque

Le dosage du risque prévu pour la période de 2005-2006 apparaît au tableau ci-dessous. Le dosage du portefeuille actuel s'approche de la répartition de dosage du risque désirée. La dernière évaluation du PDE donne à penser que l'APECA a peut-être plus tendance maintenant à accorder des prêts reposant sur l'actif ou à moindre risque. Toutefois, l'APECA insiste davantage sur « l'effet d'accroissement » et sur « le besoin » dans le cadre du processus de diligence. Les risques pour les débiteurs sont ainsi légèrement plus élevés dans l'ensemble.

Niveau de risque	Dosage actuel	Dosage prévu
Faible	13 %	10 %
Faible-moyen	26 %	25 %
Moyen	38 %	35 %
Moyen-élevé	18 %	25 %
Élevé	5 %	5 %

Vous trouverez d'autres renseignements sur les contributions remboursables à : <http://www.aoa-apeca.gc.ca/f/financial/repayable/index.shtml>

Programmes du gouvernement et enjeux liés à la gestion

a) Stratégie de développement durable

Pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la Stratégie de développement durable (SDD) signifie maintenir une économie vigoureuse, viable et en plein essor dans la région de l'Atlantique tout en y protégeant l'environnement et le bien-être de la population de la région. Au cours de la deuxième année de la SDD III, l'APECA continuera de soutenir le tourisme viable, les industries et associations environnementales, la R-D et l'infrastructure ainsi que de promouvoir des pratiques exemplaires et la sensibilisation des collectivités, des entreprises et des jeunes de l'Atlantique. Les projets de l'APECA sont soumis à un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin de minimiser les risques pour l'environnement.

C'est un fait reconnu que les PME contribuent fortement à la vivacité et à la prospérité de l'économie canadienne. Il a été montré qu'un entrepreneur peut exploiter son entreprise de manière rentable et efficace tout en respectant l'environnement. En collaboration avec ses partenaires fédéraux, l'Agence mettra en oeuvre des mesures permettant aux PME de disposer de renseignements et d'une aide de nature à les rendre plus éco-efficentes. Par exemple, en partenariat avec Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, l'APECA accentuera la mesure Fabrication sans gaspillage afin d'y inclure un volet comprenant des examens de l'efficacité énergétique et du développement durable, qui favoriseront la rentabilité du client sans dégradation de l'environnement. De plus, l'APECA prête son concours à la réalisation de plusieurs projets de PME à Terre-Neuve-et-Labrador touchant le papier et les pneus recyclés.

L'Agence investit 590 000 \$ dans le Gros Morne Institute for Sustainable Tourism afin de promouvoir la qualité et la réussite des exploitants touristiques du Canada atlantique grâce à un ensemble de programmes de formation qui seront élaborés et offerts à l'institut. La mesure a pour but d'améliorer la qualité et la viabilité d'activités associées au plein air et à la nature dans les quatre provinces de l'Atlantique grâce à des programmes de perfectionnement touchant les pratiques touristiques viables, les services touristiques expérientiels et l'écotourisme d'aventure. Cette mesure permettra de diversifier les aventures et les activités touristiques dans la nature offertes par les fournisseurs d'activités touristiques traditionnels ou non, et d'en améliorer la qualité. De plus, les exploitants de la région de l'Atlantique pourront ainsi mieux atteindre les marchés touristiques internationaux et intérieurs.

Vous trouverez d'autres renseignements dans le site Web:

<http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/sustain/strat.shtml>

Plans, activités clés et résultats prévus

<p>Plan : Collaborer avec les industries et les associations à des projets qui renforcent le secteur et accroissent les exportations de produits et services des industries environnementales.</p>	
<p>Activité clé : Appui aux industries et associations environnementales dans le cadre du Programme de développement des entreprises et de l'Entente sur la promotion du commerce extérieur.</p>	<p>Résultat prévu : Augmentation du nombre d'initiatives et d'activités qui appuient les industries environnementales et les PME éco-efficientes.</p>
<p>Plan : Consentir des investissements stratégiques dans les industries environnementales (PME), les entreprises touristiques viables ainsi que les associations et collectivités afin de consolider les pratiques exemplaires en matière d'environnement.</p>	
<p>Activité clé : Soutenir les ateliers, séances de formation et suivis d'experts-conseils en matière de tourisme viable. Aider les PME à réaliser des projets d'atténuation de la pollution et de recyclage de matériaux.</p>	<p>Résultat prévu : Accroissement du nombre d'entreprises de tourisme viable. Fourniture de produits/services par des PME dans le secteur de l'environnement, ou par des PME devenant éco-efficientes.</p>
<p>Plan : Fournir des occasions de collaborer avec les organismes publics ou privés en vue d'atteindre des buts et objectifs communs en matière de développement durable.</p>	
<p>Activité clé : En partenariat avec d'autres ministères fédéraux, collaborer à des initiatives qui contribuent au développement durable dans la région.</p>	<p>Résultat prévu : Engagement de partenariats publics et privés pour réaliser des initiatives communes visant à informer les PME au sujet de l'éco-efficacité et de promouvoir des pratiques exemplaires.</p>
<p>Plan : Contribuer à améliorer les infrastructures d'égout et d'approvisionnement en eau au moyen du Programme infrastructure Canada.</p>	
<p>Activité clé : Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et les municipalités ainsi que des organismes d'exécution pour appuyer des projets d'infrastructure.</p>	<p>Résultat prévu : Augmentation du nombre de collectivités disposant d'une infrastructure convenable pour améliorer la qualité de vie des citoyens, réduire la pollution et attirer des entreprises.</p>

b) Conseils fédéraux régionaux

Les Conseils fédéraux régionaux forment un réseau de hauts fonctionnaires déterminés à améliorer la prestation des programmes et services aux Canadiens dans toutes les régions du pays. Les activités de ces conseils gravitent autour des priorités gouvernementales comme le renouvellement des ressources humaines, les langues officielles, le dialogue avec les Autochtones, le problème des sans-abri, la modernisation de la prestation des services, l'innovation, les politiques et l'accroissement de la capacité de coordination régionale.

Les vice-présidents de l'APECA assument la présidence et jouent un rôle de coordination clé dans chaque province. À l'heure actuelle, le vice-président de l'APECA pour la Nouvelle-Écosse est le président national des Conseils fédéraux, et le vice-président de l'APECA pour le Nouveau-Brunswick en est le président sortant. À titre de « grand président », le président de la Nouvelle-Écosse focalisera les efforts par l'intermédiaire des sous-comités des présidents sur quatre priorités : la gouvernance, les effets de l'examen des dépenses, les villes et collectivités et la stratégie pour le Nord.

Voici quelques-unes des initiatives entreprises ou prévues au Canada atlantique :

- Le Conseil fédéral du Nouveau-Brunswick continuera d'appuyer l'Initiative conjointe de développement économique, un partenariat tripartite entre les collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick. Il contribuera aussi à l'exécution d'initiatives liées aux langues officielles et jouera un rôle de premier plan en matière de renouvellement des ressources humaines et de protection civile. Le Conseil fédéral du Nouveau-Brunswick intensifiera son engagement et ses activités dans les domaines de la diversité et de la jeunesse, et continuera d'être actif dans son effort de soutien des cadres de gestion intermédiaires de la fonction publique.
- Le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse appuiera des initiatives transitoires et ministérielles. Figurent dans les mesures transitoires, le travail touchant les Autochtones, les collectivités et les dossiers de sécurité. Les initiatives ministérielles portent sur les langues officielles, la modernisation des ressources humaines, la prestation des services, la diversité et l'apprentissage. On dénombre parmi les possibilités de renouveler ou d'élargir les contributions du conseil le renforcement de la collaboration panatlantique, l'élargissement des perspectives des politiques en Nouvelle-Écosse et la coordination des priorités et des projets mis en œuvre par les ministères membres.
- Le Conseil fédéral de l'Île-du-Prince-Édouard met en place un centre d'apprentissage commun, comportant une composante d'apprentissage virtuel qui sera hébergée dans son site Web. Le Conseil lancera également des initiatives internes et communautaires axées sur les langues officielles. Afin de proposer des séances de formation des ressources humaines pertinentes, le conseil engagera des partenariats avec les établissements d'enseignement locaux tels que le Collège Holland,

l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et l'École de la fonction publique du Canada. Ces séances contribueront à faciliter les changements adoptés à la suite de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Grâce à son engagement à l'égard de la jeunesse et des citoyens, aux partenariats et à la gestion horizontale, le Comité du développement rural adoptera une approche intégrée au cadre stratégique en matière de politique rurale nationale par l'élaboration d'un programme.

- Le Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador mène le projet *Partners for French*. Celui-ci vise à permettre aux fonctionnaires fédéraux qui travaillent à Terre-Neuve-et-Labrador d'atteindre les objectifs en matière de langues officielles, d'offrir un service bilingue de qualité à la minorité francophone et d'assurer la communication efficace et opportune de renseignements sur les programmes et services du gouvernement du Canada en français par des employés ayant reçu la formation voulue. Le conseil s'associe au Comité d'examen des dépenses afin de circonscrire les effets possibles de l'adaptation des programmes dans la région.

c) Modernisation de la gestion opérationnelle

Ce sera un grand défi pour l'Agence au cours des prochaines années de se concentrer encore sur la Modernisation de la gestion opérationnelle (MGO) et de s'appuyer sur le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour soutenir et accentuer le rythme obtenu par la fonction de contrôleur moderne. Au début de 2004-2005, l'APECA a procédé à un examen de ses capacités, qui faisait suite à l'évaluation des capacités de 2002, et cet examen visait à cerner les progrès enregistrés et à déterminer les nouvelles orientations à prendre à la suite de la Modernisation de la gestion opérationnelle. L'examen des capacités a permis de circonscrire un nombre plus restreint de secteurs d'intérêt, à savoir la planification, les ressources humaines, le rayonnement et l'administration générale. En 2005-2006, l'Agence mettra en branle un plan d'action pour chacun de ces secteurs d'intérêt. Vous trouverez d'autres renseignements sur l'examen des capacités de l'Agence dans le site Web : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/index.shtml>.

d) Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

À l'échelle nationale, l'APECA continue de siéger au Comité national de développement économique et d'employabilité ainsi qu'au Comité national des coordonnateurs des langues officielles, qui est chargé de l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. L'Agence maintiendra sa participation aux travaux du Comité des sous-ministres sur les langues officielles avec le Bureau du Conseil privé ainsi qu'à ceux du Comité directeur des communautés minoritaires francophones de Citoyenneté et Immigration Canada.

L'Agence continuera de travailler avec le Regroupement de développement économique et d'employabilité tant à l'échelle nationale que dans chacune des provinces de l'Atlantique. En plus des rapports réguliers qu'elle entretient avec les organismes qui représentent les Acadiens et les francophones dans les quatre provinces de l'Atlantique et

l'aide qu'elle leur fournit pour leurs activités, l'Agence ne cessera pas de travailler avec les quatre organismes de développement économique francophones de la région.

Dans la région de l'Atlantique, l'Agence maintiendra son activité au sous-comité sur les langues officielles de chaque conseil fédéral des quatre provinces de l'Atlantique. De plus, elle prête son concours aux divers organismes acadiens et francophones de la région pour stimuler et alimenter le développement économique de leurs collectivités, et l'Agence continuera de s'intéresser à ces dossiers. Elle travaille également avec ces collectivités de langue minoritaire pour que leurs besoins particuliers fassent partie intégrante de ses recherches sur le développement économique et l'entrepreneuriat.

Pour appuyer le développement économique des collectivités acadiennes et francophones du Canada atlantique, l'APECA a pris des mesures pour élargir son partenariat avec le ministère fédéral du Patrimoine canadien dans le Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles (PICLO), dans lequel les deux parties partagent le financement d'activités novatrices, stratégiques et durables dans les collectivités.

Outre le PICLO avec Patrimoine canadien, l'APECA a conclu un protocole d'entente avec Industrie Canada aux termes duquel l'Agence investira 2,4 millions de dollars dans des stages pour jeunes acadiens et francophones ainsi que pour le télé-apprentissage assuré par les établissements d'enseignement postsecondaire de langue française.

L'APECA continuera de surveiller les contributions accordées aux groupes acadiens et francophones par les organismes de développement économique régional et les Corporations au bénéfice du développement communautaire. L'Agence veut aussi s'assurer d'une juste représentation francophone au sein du conseil d'administration de ces organismes de financement et exige la prestation des services dans les deux langues officielles aux Centres de services aux entreprises du Canada situés dans les quatre provinces de l'Atlantique.

e) Initiative d'amélioration des services, prestation de services axés sur les citoyens

L'Agence continue à appuyer fermement l'initiative d'amélioration des services. Forte des excellents résultats de son deuxième sondage auprès de sa clientèle de 2003-2004, l'Agence continuera d'améliorer ses pratiques de prestation de services. Les résultats du deuxième sondage seront publiés dans le site Web de l'Agence au cours de l'année à venir. Un troisième sondage auprès de la clientèle sera entrepris au cours de la période.

Il faudra que le plan d'amélioration des services dressé en 2004-2005 soit continuellement modifié pour qu'il ne devienne pas caduque. Tandis que l'Agence se repositionne de manière à tenir compte des nouvelles conjonctures économiques, des pressions et des orientations stratégiques, les plans d'amélioration seront aussi adaptés aux priorités de la clientèle.

L'Agence poursuit l'élaboration des normes de service centrées sur les clients pour le traitement des demandes de projets. Les deux sondages sur la clientèle ont montré que « le délai d'approbation des projets » est un domaine qu'il faut améliorer. Comme suite à cette doléance, l'Agence a l'intention de publier des normes qui préciseront, à l'intention du client, les renseignements nécessaires pour que le processus d'examen et d'autorisation des projets soit rapide et, en outre, qu'il indique les étapes que comporte l'examen. Ces normes seront disponibles pour les principales activités des programmes de l'Agence.

En ce qui concerne l'amélioration des processus opérationnels, l'Agence maintiendra son travail de « cartographie » de certaines activités de programme. « La cartographie des processus » repose sur des activités de documentation et de présentation schématique qui permettent de déterminer les rapports du personnel avec les processus qui servent à offrir des services à la clientèle. Ces « cartes de processus » sont propres aux bureaux et aux activités et, une fois établies la gestion peut, grâce à elles, améliorer et rationaliser la prestation de ses services.

Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats a pour rôle principal de fournir aux gestionnaires de l'APECA des renseignements opportuns, exacts, équilibrés et fondés sur les résultats relativement au bien-fondé des pratiques et stratégies de gestion du risque de l'Agence, de la conception et de l'application des cadres de contrôle de la gestion, des systèmes et pratiques ainsi que du rendement, de la pertinence et de la rentabilité des divers programmes, politiques et initiatives de l'Agence.

Les renseignements fondés sur les résultats contenus dans les vérifications, évaluations et examens sont utilisés par les intervenants externes comme les représentants des organismes centraux, les parlementaires et le grand public pour mesurer les résultats de l'Agence. Les gestionnaires de l'APECA les utilisent également pour prendre des décisions stratégiques et opérationnelles quant à l'amélioration de l'efficacité globale des programmes de l'Agence et pour rendre compte des résultats.

La gestion axée sur les résultats est une approche pangouvernementale visant à améliorer l'efficacité des programmes et de la gestion. Elle est conçue de façon à atteindre des résultats. Elle se sert des résultats aux fins de planification, de gestion et d'établissement de rapports en plus de tâcher d'améliorer le rendement en comparant et en analysant les résultats réels aux résultats prévus grâce à un suivi, à une évaluation, à l'établissement de rapports, à la rétroaction et aux rajustements réguliers. Pour sa part, l'APECA a fait de l'établissement de rapports, de la responsabilisation, de la transparence et de la protection de l'intérêt public la pierre angulaire de son approche de la gestion axée sur les résultats à la planification des programmes, au suivi, à la vérification et à l'évaluation.

La fourniture d'indications sur la présentation de rapports, la reddition de comptes, la transparence et la protection de l'intérêt public en ce qui a trait aux programmes de l'Agence fait partie intégrante de la politique sur les examens de l'APECA. La politique reconnaît l'importance des vérifications et des évaluations pour fournir des renseignements indépendants, objectifs et fondés sur les résultats quant aux conséquences des activités de l'APECA. La politique reconnaît en outre que la fonction d'examen de la qualité exige l'effort des gestionnaires de l'Agence qui doivent faire la preuve du rendement et assurer le suivi de l'information sur le rendement. Vous trouverez d'autres renseignements sur la politique sur les examens de l'Agence dans le site Web de l'APECA à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/audit/reviewpolicy.shtml>.

Pour ce qui est de donner suite à l'information sur le rendement issue de vérifications et d'évaluations, les gestionnaires de programmes de l'APECA prennent en compte les recommandations découlant de récentes vérifications et évaluations formatives des programmes de l'Agence, par exemple le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités et l'Initiative pour jeunes entrepreneurs. Les plans d'action sont élaborés et seront instaurés au cours de la prochaine année.

Sous la présidence de la présidente, le Comité d'examen de l'Agence se réunit régulièrement pour élaborer, examiner et réviser le plan d'examen triennal de l'Agence. Celui-ci expose en détail l'ensemble des vérifications, des évaluations et des examens à faire sur une période de trois ans afin de transmettre en temps voulu aux gestionnaires de l'APECA, au Conseil du Trésor et au gouvernement des renseignements stratégiques utiles.

2005-2006 Plan d'examen : Programme des vérifications et des évaluations à faire

Paiements de transfert
<i>Vérifications</i>
Initiative concernant la qualité du service – vérification intégrée Contributions remboursables sous condition – vérification intégrée Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique – vérification de la conformité aux autorisations légales Gestion du risque intégrée – vérification intégrée Entente Canada –Terre-Neuve-et-Labrador sur le développement économique général – vérification de la conformité aux autorisations légales Vérifications de l'assurance de la qualité– vérification de la conformité aux autorisations légales Infrastructure Canada – vérification de la conformité aux autorisations légales Programme de diversification industrielle – vérification de la conformité aux autorisations légales Programme de redéveloppement du chantier naval – vérification de la conformité aux autorisations légales
<i>Évaluations</i>
Fonds d'innovation de l'Atlantique – évaluation sommative Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités – évaluation sommative Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique – évaluation sommative Initiative de développement des compétences en innovation – évaluation sommative Initiative Femmes en affaires – évaluation sommative Initiative pour jeunes entrepreneurs – évaluation sommative Partenariat culturel et économique du Canada atlantique – évaluation sommative Contributions remboursables sous condition – évaluation sommative Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique – évaluation sommative
Finances et Services corporatifs
<i>Vérifications</i>
Fonction de passation de marchés – vérification intégrée

Finances et Services corporatifs

La fonction des Finances et Services corporatifs s'exerce dans de nombreuses activités qui concourent aux résultats de l'Agence. Les Services corporatifs s'appliquent à améliorer constamment la prestation en temps voulu de services administratifs de qualité à l'Agence et à y promouvoir une bonne gestion.

Le premier objectif des Finances et Services corporatifs est de veiller à ce que les ressources de l'APECA soient gérées avec efficacité et efficacie, et qu'on établisse des systèmes et services administratifs pour aider sa direction à prendre des décisions, à rendre des comptes et à contrôler les opérations de l'Agence.

Les activités en 2005-2006 et au-delà :

Planification générale de l'Agence

- Continuer à mettre en oeuvre un processus de planification intégré à l'Agence.
- Intégrer les efforts de Modernisation de la gestion opérationnelle (MGO) à la nouvelle Division de la planification ministérielle de l'Agence.
- Mettre en oeuvre le nouveau plan d'action pour la MGO élaboré pour donner suite aux résultats de l'Examen des capacités de 2004.
- Diriger la mise en place du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) à l'Agence.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le MGO dans le site Web de l'APECA à : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/index.shtml>

Communications

- Accroître la compréhension des programmes et services de l'Agence, des modalités de leur accès, ainsi que la sensibilisation à leur égard.

Finances et administration

- Revoir les activités de l'Agence pour que les ressources soient harmonisées avec les priorités selon les énoncés du discours du Trône du gouvernement du Canada et les documents budgétaires.
- L'Agence planifiera ses choix, en rendra compte et en sera responsable en focalisant sur les résultats stratégiques et, pour y arriver, appliquera l'Architecture d'activités de programmes.
- L'Agence oriente ses plans et priorités afin d'atteindre l'excellence dans l'intendance des fonds publics. Les trois secteurs prioritaires sont le rendement de la gestion, la gestion des dépenses ainsi que la gestion et le contrôle financiers.

Systèmes de l'Agence (gestion de l'information/technologies de l'information)

- Par Internet et la transformation des services, l'Agence continue d'augmenter la somme de renseignements disponibles sur l'Agence, intègre les systèmes de gestion des programmes et de rapports financiers et prépare des systèmes de services clés en vue de leur utilisation en ligne.

Vérifications et évaluations

- Fournir de l'information pour favoriser la prise de décisions et la gestion stratégique et, à terme, l'amélioration des programmes et l'apprentissage organisationnel grâce à des vérifications et évaluations internes justes, sûres, valides et compréhensibles.

Vous trouverez des renseignements sur les examens et les vérifications de l'APECA dans le site Web de l'Agence à <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/audit.shtml>.

Ressources humaines

- Moderniser la gestion des ressources humaines.
- Intégrer le plan de gestion des ressources humaines au plan d'activités de l'Agence.
- Créer un nouveau plan quinquennal d'équité en emploi.